

Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C.
Mercredi 29 janvier 2020 à 9 heures 30
A la Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès (93535) AUBERVILLIERS

Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN (secrétaire adjointe) – Isabelle DESMOULIN - Hélène FOURCOT-AGNIEL - Corinne MEDAUER

MM. René RAUWEL (secrétaire général) – Gérald DELALANDE - Jean-Denis DEVINS – André MARTIN - David POWELL

Excusés : Madame Maryannic JOURDEN

MM : Michel MOTTET – Alexandre BALZER - Daniel SCHWARTZ – Alain VELAY

- ✚ Communication du Président
- ✚ Propositions des G.T.
- ✚ G.T. Juges : Responsable René RAUWEL
- ✚ G.T. Dog-dancing obérythmée : Responsable Corinne MEDAUER
- ✚ G.T. Chiens Visiteurs : Responsable André MARTIN
- ✚ G.T. AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN
- ✚ G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE
- ✚ G.T. Cani-cross : Responsable Alain VELAY
- ✚ G.T. FLYBALL : Responsable Isabelle DESMOULIN
- ✚ GRANDS EVENEMENTS : Responsable Arlette CATTOEN
- ✚ G.T. Internet : Responsable : David POWELL

Communication du Président :

Bienvenus à toutes et tous.

Merci à vous pour votre venue pour cette première réunion de l'année.

Je dois excuser plusieurs absents : Maryannic JOURDEN, Michel MOTTET, Alexandre BALZER, Daniel SCHWARTZ et Alain VELAY.

Point sur l'activité 2019 de la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles,

L'activité CNEAC au cours de cette année passée a connu, comme les années passées, une évolution favorable dans la quasi-totalité de nos disciplines. Notamment l'éducation Canine ; 391 stages ont été réalisés ce qui représente près de 8 000 participants accueillis au cours des diverses activités de ce GT. Le soutien financier CNEAC/SCC aux clubs pour cette activité a représenté plus de 40 000 Euros.

Nous avons connu quelques changements et réaménagement au sein des groupes de travail notamment dans le GT Chiens visiteurs et Dog Dancing.

Le travail est conséquent et se fait en bonne intelligence. Le nombre de licenciés a dépassé cette année les 15 000 plus 668 licences « jour » Cani-Cross. Il nous faut continuer nos efforts pour le développement de toutes nos disciplines, je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie. Lors de la Réunion du Comité de la SCC d'hier, il a été validé la démission de son poste de président de la CUNCBG de Daniel Schwartz.

Le nouveau règlement des juges Standard et juges d'utilisation de la SCC sera mis en application à compter du 2 avril 2020. Le règlement des juges des disciplines gérées par la CNEAC devra être mis en harmonie avec le règlement des juges d'utilisation.

<u>Les stages de formation et d'éducation 2019</u>	Nombre de stages
Moniteur Education Canine 1 ^{er} degré (3 modules)	26
Moniteur Education Canine 2e degré (3 modules)	8
Education (Canine Actualisation des connaissances)	5
CAESC	127
Ecole du Chiot :	14
Moniteur Agility 1er niveau (Mag1) (2 modules)	5
Référent pass-agility	7
Pass Agility	128
Pass Fly-Ball	21
Obérythmée : Moniteur et stage perfectionnement	0
Chiens Visiteurs	42
Fly-ball	5
Frisbee :	1
Attelage	0
Cani Cross	2
TOTAL	391

ACTIVITES LICENCES 2018 – 2019 Au 31/12/de chaque année
Chiffres obtenus à partir des disciplines déclarées pratiquer par les licenciés

		Jeunes	Adultes	Total	Femmes	%	Hommes	%
						Femmes		Hommes
Education	2018	500	9 085	9 585	5 960	62,18%	3 625	37,81%
	2019	521	9 341	9 862	6 551	66,43%	3 311	33,57%
Agility	2018	779	11 414	12 193	7 477	61,32%	4 716	38,68%
	2019	808	11 342	12 150	8 059	66,33%	4 091	33,67%
Dog Dancing	2018	63	1 366	1 429	1 098	76,84 %	331	23,16 %
	2019	83	1 373	1 456	1 168	80,22%	288	19,78%
Frisbee	2018	25	522	547	330	60,33%	217	39,67%
	2019	23	471	494	342	69,23%	152	30,77%
Fly-Ball	2018	56	1 247	1 303	813	62,40%	490	37,60%
	2019	52	1 282	1 334	904	67,77%	430	32,23%
Canicross	2018	84	981	1 065	599	56,24%	466	43,76%
	2019	97	974	1 071	647	60,41%	424	39,59%
Attelage	2018	4	264	268	150	55,97%	118	44,02%
	2019	4	262	266	156	58,65%	110	41,35%
Chiens visiteurs **	2018		1 946	1 946	1 430	73,56%	51	26,44%
	2019		1 943	1 943	1 484	76,38%	459	23,62%

Top 10 des Races 2019		Top 10 des Licences Territoriales 2019	
BORDER COLLIE	2 705	MIDI-COTE D'AZUR	1 113
BERGER AUSTRALIEN	1 513	RHONE-ALPES	967
BERGER DES SHETLAND	1 449	ILE-DE-FRANCE	941
CHIEN DE BERGER BELGE	1 218	LANGUEDOC-ROUSSILLON	880
BERGER DES PYRENEES	460	LORRAINE	847
BERGER ALLEMAND	342	BRETAGNE	757
CAVALIER KING CHARLES	324	CENTRE	698
TERRIER JACK RUSSELL	320	ST-HUBERT-DU-NORD	691
GOLDEN RETRIEVER	320	FRANCHE-COMTE	503
RETRIEVER DU LABRADOR	278	HAUTE GARONNE	450

TABLEAU DES ALLOCATIONS CNEAC 2020		
A G I L I T Y	Championnat de France Agility Séniors	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury + Thee Shirt SCC aux organisateurs
	Championnat de France Agility junior	Organisation CNEAC
	Grand Prix de France Agility	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Trophée par équipe	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Championnat du Monde	Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales (Prévoir avance sur frais de 1 000 euros pour les courses alimentaires sur place),
	Sélectifs EO et AWC	Prise en charge des frais de jury sur présentation de justificatifs (Juges sélectionnés par la CNEAC), et prise en charge du délégué CNEAC

	Sélectifs EO Juniors	Organisé par la CNEAC Allocation de 500 euros au club partenaire plus prise en charge des frais de jury.
	Européenne open seniors	Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement + Hébergement et Déjeuner sur place dans la limite de 200 euros par participant et sur présentation de facture originales de frais réels.
	Européenne open junior	Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel + Equipement Vestimentaire sur présentation de devis à valider par la CNEAC (<i>maximum 1 800 euros</i>)
	PAWC	Participation à concurrence de de 1 500 € pour l'ensemble des concurrents sur présentation d'une facture de frais de déplacement et/ ou d'hébergement
	Formation Mag1 * Deux intervenants C.N.E.A.C. sur le MAG1	Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement des intervenants CNEAC limités à 600 Kms A-R par intervenant
OBERTHMEE DOG DANCING	Grand Prix de France	Allocation de 3 000 euros plus frais de jury
	Championnat du Monde	Prise en charge des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site *, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales, *ou convention spéciale Prise en charge des frais d'engagement
	Monitorat	Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limités à 600 Kms A-R
FLY BALL	GPF	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury plus frais responsable Chrono.
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR
ATTELAGE	GPF	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury

	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM A/R
CANI CROSS	GPF	Allocation de 2 500 euros et prise en charge des frais de jury
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR
CHIENS VISITEURS	Intervenants chiens visiteurs	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 Kms A/R
EDUCATION CANINE	Formation MEC 1 ET 2	Prise en charge des honoraires vétérinaires (AMO) plus frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 Kms A/R
<p>Note concernant les MEC 1 et 2 : Les interventions vétérinaires sont rémunérées au tarif de 24 AMV. Soit pour l'année 2020 : $24 \times 14,71 = 353,04$ euros pour le premier et deuxième module ; au tarif de 12 AMV pour le troisième module soit pour l'année 2020 : $12 \times 14,71 = 176,52$ euros. Joindre la note d'honoraires originale à la demande de remboursement. Les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur.</p>		

GROUPE DE TRAVAIL JUGES

Responsable du Groupe : René RAUWEL

Propositions :

Jugement Finale des Jeunes 2020 :

Monsieur Philippe WATTTECAMPS

Jugement Finale Trophée par équipes 2020

Mrs JEANCLAUDE Philippe

NICAISE Alain

CHAILLOUX Hervé

MEDAUER STEVE

Jugement Finale Grand Prix de France de Dogdancing 2020

Mmes HUBERT-MEYNIER Caroline

VASSEROT Jacqueline

BARANOVA Inna (Russie)

Mr DAEAMS Luc (Belgique)

Jugement Finale Grand Prix de France de flyball 2020

Mme GARRIGUE Jacqueline

Mr GIRAUDI Gianfranco (Italie)

EXAMINATEURS CHAMPIONNAT DE France- GPF 2020 ATTELAGE

Mr Gérald DELALANDE

Suppléant : Mr Yannick TOINEN

GROUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING-OBERTHME

Responsable du Groupe : Corinne MEDAUER

Propositions :

GPF 2020

Le club canin de Besançon prendra en charge l'organisation du GPF 2020. Celui-ci aura lieu à Dôle, le 28 et 29 novembre 2020.

Les résultats acquis depuis la date d'ouverture du GPF précédent seront valables pour l'inscription au GPF de l'année en cours.

Challenge européen

Ces dernières années les inscriptions au GPF ont connus un vif succès et certaines équipes se retrouvaient en liste d'attente. Ce problème n'avait que partiellement été solutionné par la mise en place des quotas grandes régions, 10% des places revenant aux compétiteurs étrangers. C'est la raison pour laquelle le challenge européen ne sera plus intégré au GPF à compter de 2021 afin de laisser l'opportunité aux équipes françaises de s'inscrire.

Reconnaissance de résultats à l'étranger

Les résultats obtenus à l'étranger dans le cadre d'un concours FCI pourront être validés.

Demande devra être faite sous 15 jours auprès du GT avec copie des justificatifs à l'appui mettant clairement en évidence date et lieu du concours, catégorie, niveau et pointage obtenu.

Championnat du monde 2020

L'événement se tiendra du 25 au 28 juin à Seltz (Bas-Rhin). Le club canin Saletio en accord avec la canine du Bas-Rhin et les clubs pratiquants a pris en charge l'organisation. Les bénévoles sont actifs depuis le mois de novembre et se réunissent tous les mois pour être prêts le jour J.

Des communications et des informations diverses sont faites sur la page FB et le site internet de l'événement :

[@DogdanceWorldchampionship](https://www.instagram.com/DogdanceWorldchampionship)

<https://sportscanins.fr/wcdogdance2020/>

Le jury:

Mesdames WAGENAAR Grietje (Hollande) chef de jury

GREGOROVA Vanda (République Tchèque)

MEDAUER Corinne (France)

La qualification pour la finale individuelle et la compétition par équipes en HTM aura lieu le vendredi 26. La qualification pour la finale individuelle et la compétition par équipes en freestyle aura lieu le samedi 27. Les finales HTM et freestyle réunissant les 10 meilleures équipes issues de la qualification auront lieu le dimanche.

Equipe de France 2020 et coach 2020

Corinne MEDAUER actuel coach de l'équipe de France est responsable de l'organisation du championnat du monde et ne pourra pas consacrer assez de temps à la préparation des équipes.

Suite à l'appel à candidature lancé en 2019 seule Sophie Perez avait postulé. Le GT avait émis des réserves non sur sa compétence mais sur le fait qu'elle est également membre de l'équipe. Au vu des circonstances actuelles le GT décide d'accorder sa confiance à Sophie pour épauler Corinne pour l'année 2020 et se garde la possibilité de la proposer comme coach dès 2021.

Concernant la sélection de l'équipe de France 2020 et au vu du peu de temps dont nous disposons il a été décidé de ne pas faire appel à candidature mais de se baser sur les résultats du GPF et si besoin des statistiques des concours.

Pour rappel sont sélectionnés d'office suite aux résultats obtenus au GPF 2019 :

FS : Alexandra Creusot et Anastasiia Beaumont

HTM : Alexandra Creusot et Sandy Amblard

Sandy Amblard pour raisons personnelles est contrainte de céder sa place dans l'équipe.

Une rencontre de travail est d'ores et déjà prévue le 28 et 29 mars à la salle dog indoor de Troyes.

EOC Saint Petersburg (RU) du 1er au 4 octobre 2020

La Russie sous couvert de la fédération canine de Russie (RKF) a mis au calendrier FCI une manifestation internationale ouverte à tous les chiens avec ou sans pedigree (idem à l'open d'agility). C'est une grande première sous cette forme et l'opportunité pour les compétiteurs Français d'y participer sous l'entité « équipe de France ».

Pour l'année 2020 il ne sera pas possible d'engager l'équipe de France, néanmoins les compétiteurs qui le souhaitent pourront y prendre part. A compter de 2021 cet événement sera pris en compte et une équipe de France y prendra part.

Pour l'European Open le GT proposera une composition d'équipe à part égale entre chiens LO(e) et chiens non LO(e), à savoir 2 chiens avec et sans pedigree dans chaque catégorie. Si le quota n'est pas atteint dans une catégorie elle pourra être complété par des chiens de l'autre catégorie.

OEC Allemagne

Après la polémique causée par la mise en place d'un open européen sous égide FCI (EOC), plusieurs compétiteurs étrangers ont décidé de mettre en place un OEC ancienne forme ouverte à toutes les organisations affiliées FCI ou non. Pour rappel les compétiteurs Français ne pourront pas s'y engager en tant qu'équipe de France.

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : André MARTIN

Propositions :

Les chiens de 2ème catégorie aux formations chien visiteurs ([modèle Attestation](#))

GROUPE DE TRAVAIL AGILITY

Responsable du Groupe : Maryannic JOURDEN

Propositions :

LE HOOPERS : Les règles du jeu en France [LE DOCUMENT](#)

Le règlement des obstacles de Hoopers [LE DOCUMENT](#)

GROUPE DE TRAVAIL CANICROSS

Responsable du Groupe : Alain VELAY

Propositions :

GPF 2020 : Appel à candidature :

Nous n'avons pas reçu de candidature à l'organisation du GPF Cani-Cross.

Nominations Directeurs de course Stagiaire :

Madame Sophie ROUSSETTE

Monsieur Jean Marc DEBERGUE

Candidature à la fonction de Directeur de course

Monsieur Jérôme SCHERERS de la Canine Territoriale de Lorraine

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

Propositions :

1 - ADDENDUM CHAMPIONNAT DE France

Dans le cas d'un passage en Classe 2 au 1^{er} janvier de l'année N, soit du fait du licencié, soit d'un podium en GPF ou Championnat de France en l'Année N-1, le licencié concourra dans la classe de l'année N

(Donc en classe 2)

3 résultats, maximum, en classe 1 acquis dans l'année N-1 seront utilisés pour le classement au Championnat de France de l'année N.

2 - CHAMPIONNAT DE France- GPF 2020

19 et 20 septembre 2020

A NERONDE (42) Territoriale Rhône Alpes

3 - PERSONNALITES ET COMMUNICATION CHAMPIONNAT

Seront présents

4 - TRANSPORT D'ENFANTS EN ATTELAGE PAR DES CLUBS EN RELATION AVEC LA SCC MAIS NON CNEAC

Certains clubs de Sauvetage à l'Eau transportent des enfants dans des charrettes sans aucune

protection en vue de balades. Ils ne sont pas licenciés CNEAC.

Le transport d'enfants, quelle qu'en soit la raison est strictement interdite dans notre règlement (Le risque 0 n'existe pas et en cas d'accident avec traumatisme voire de décès de l'enfant, c'est la discipline attelage qui risque de disparaître.)

Ces clubs sont quant à eux affiliés soit au club de race, CFCTNL soit à des territoriales et ont donc TOUS une relation avec la SCC

Réponse de la Commission : Ce « genre de transport » est interdit au règlement de l'attelage. Un courrier sera adressé au Président de la commission « ad hoc » relatif au transport d'enfants dans les charrettes » lors de toute manifestation.

GROUPE DE TRAVAIL INTERNET

Responsable du Groupe : Monsieur David POWELL

Propositions :

Retransmission vidéo avec musique

Afin de se prémunir de coupures intempestives des retransmissions vidéo en raison du non-respect des droits d'auteur (voir [Document « Problématique de la retransmission vidéo avec de la musique »](#)), le GT Internet demande que tout organisateur d'une manifestation pour laquelle une retransmission vidéo est prévue déclare explicitement, par écrit :

A) qu'aucun fond sonore musical ne sera utilisé, où

B) dans le cas contraire, qu'il a vérifié que la musique utilisée à tel ou tel moment de la manifestation (ambiance, défilé, chorégraphie... - fournir un planning détaillé) est :

B1) soit libre de droits

B2) soit que les détenteurs des droits autorisent son utilisation

B3) ou bien que les droits à l'utilisation n'aient pas été vérifiés

Dans ce dernier cas (B3), la diffusion vidéo se fera uniquement en muet (sans son), mais en même temps, la vidéo sera enregistrée localement (avec son) pour une exploitation hors ligne sous la responsabilité de l'utilisateur.

Interventions sur les grands événements 2020 (et autres)

Voici ci-après les interventions actuellement prévues : **mise à jour Mars à Juin (Covid) 2020**

Événement	Vidéo	Photos
Challenge Eymar Dauphin, les 8-9 février 2020 à Montluçon	Stéphane JOURDEUIL	---
Coupe du Monde FCI de Flyball (FOWC), Lommel (Belgique), 23-24 mai 2020	ANNULEE	
Championnat de France d'Agility, Malestroit (56140), 13-14 juin 2020	ANNULE	
Championnat du Monde FCI de Dog-Dancing, Seltz (67470), 25-28 juin 2020	ANNULE	
Trophée Agility, Ham (80400), 8-9 août 2020	ANNULE	
Championnat du Monde d'Agility FCI (AWC), Tallinn (Estonie), 10-13 septembre 2020	ANNULE	
Grand Prix de France d'Attelage, Néronde (42510), 19-20 septembre 2020	ANNULE	
Grand Prix de France de Flyball, Lunel (34400), 4 octobre 2020	ANNULE	
Championnat de France d'Agility Junior, Coucouronnes (91080), 24-25 octobre 2020	David POWELL	Marine MARCEL (à confirmer)
Grand Prix de France d'Agility, Yvré-l'Éveque (72530), 21-22 novembre 2020	David POWELL	
Grand Prix de France Canicross,	---	---
Grand Prix de France Dog-Dancing/Challenge Européen DOLE (39100) 28-29 novembre 2020	David POWELL	

GRANDS EVENEMENTS

Responsable : Madame Arlette CATTOEN

Propositions :

Achat banderoles spécifiques pour chaque finale : 6 au total (devis en cours)

Revoir les cahiers des charges pour les finales agility 2021 avec les 2 championnats, le nombre de terrains, nombre de juges.

GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Responsable du Groupe : Madame Isabelle DESMOULIN

Propositions :

1- MESURE DES CHIENS :

- Tableau de concordance :

Suite à une comparaison réalisée au niveau européen entre les mesures au garrot (ancien toisage) et les mesures au cubitus (nouveau toisage), il s'avère qu'environ 10% des chiens de petite taille se sont vu augmenter la hauteur des sauts de 2,5cm ou de 5cm.

La mesure au cubitus, ayant été choisi au niveau du règlement FCI, devait être à l'origine plus en adéquation avec la morphologie des chiens et permettre ainsi de rabaisser la hauteur de saut.

Pour remédier à cela, une modification du tableau FCI de concordance entre les mesures des cubitus et les hauteurs de saut va être proposée au niveau de la commission Flyball-FCI. Il a déjà été validé pour la FOWC 2020.

Ce tableau sera également validé dans les pays européens pour une meilleure harmonisation lors des tournois internationaux ou des rencontres transfrontalières.

Au bénéfice de tous les chiens, nous proposons que ce nouveau tableau de concordance soit utilisé en France dès validation du compte-rendu de cette réunion du 28/01/2020.

Le nouveau tableau de concordance :

MESURE du CUBITUS	HAUTEUR des SAUTS
	15,0 cm
10,00cm---	17,5 cm
11,25cm---	20,0 cm
12,50cm---	22,5 cm
13,75cm---	25,0 cm
15,00cm---	27,5 cm
16,25cm---	30,0 cm
17,50cm---	32,5 cm

- Informatisation des mesures :

Nous demandons une validation informatique des mesures des chiens licenciés CNEAC et des chiens étrangers :

Dès lors qu'une hauteur de saut peut être accordée à vie à un chien (cf. règlement de flyball et feuille de procédure de mesure au cubitus), nous souhaitons que cette hauteur de saut puisse être

informatisée de sorte que lors de l'organisation d'un tournoi deux listes puissent être éditée via PROGESCO :

- 1 liste comportant les chiens qui doivent être mesurés avant le début du tournoi
- 1 liste des hauteurs de sauts de tous les chiens par équipe pour les commissaires de lignes. Les hauteurs de saut des chiens n'ayant pas de mesure validée seront rajoutée manuellement lorsque les mesures auront été effectuées par le juge ou le commissaire de flyball.

c)- documents des mesures des chiens :

Ci-joint deux documents mis à jour pour remplacement des documents actuels sur le site de la CNEAC

DOCUMENT : PROCEDURE MESURE CUBITUS

Modifications :

- **"modification dès janvier 2020** : La hauteur de saut maximum étant 32,5cm selon le tableau de concordance, **seuls les chiens désirant obtenir une hauteur de saut inférieure à 32,5 cm** doivent être mesurés par deux juges différents avec un résultat identique avant que la mesure finale de la hauteur de saut ne soit accordée"
- "Seuls les juges FCI de flyball **et les commissaires principaux de flyball** peuvent mesurer les cubitus des chiens. Ils peuvent être secondés par une personne uniquement en charge de noter les mesures."

DOCUMENT : SUIVI MESURES CUBITUS

Modifications : "Transmettre cette fiche dès validation de 2 hauteurs de saut identiques (mesures effectuées par deux juges ou commissaires différents – cf. : règlement et procédure de mesure)"

2- PASS-FLYBALL :

Suite aux retours des jurys de Pass-flyball, la présentation de cette épreuve ainsi que la feuille de notation a été modifiée pour

- Rajouter certaines précisions
- Modifier la feuille de notation
- Élargir la liste des personnes pouvant tenir le rôle de jury

DOCUMENT : LE PASS FLYBALL

DOCUMENT : EVALUATION PASS FLYBALL FICHE 1

DOCUMENT : EVALUATION PASS FLYBALL FICHE 2

3- CAHIER DES CHARGES :

Le cahier des charges des tournois classiques a été mis à jour.

DOCUMENT : CAHIER CHARGES TOURNOI FLYBALL

4- TOURNOIS TRAINING'FLY :

Basé sur un type de tournoi existant en Allemagne, le GT Flyball souhaite créer des tournois étudiés pour accueillir un maximum de flyballeurs de tout niveau et développer ou redévelopper les compétitions en les rendant plus accessibles.

DOCUMENT : CAHIER DES CHARGES TOURNOI TRAINING FLY

Extrait de la présentation du doc joint :

- Les Tournois Training'Fly sont organisés pour faciliter l'accessibilité des tournois au plus grand nombre de compétiteurs débutants et expérimentés.
- Ces tournois sont une mise en situation pour les commissaires principaux stagiaires qui pourront arbitrer ces compétitions.
- Les demandes d'organisation se feront selon le même processus que les CAESC ou Pass-Flyball
- Les tournois Training'Fly doivent pouvoir être organisés facilement quel que soit le nombre de participants sans pour autant être budgétairement déficitaire pour les organisateurs.

5- GPF 2020 : **ANNULE (Covid)**

Équipes de 4 chiens :

Le GT Flyball souhaite pour cette année 2020 que les inscriptions au GPF Flyball ne puissent se faire qu'en équipe de 4 chiens (4 chiens+1 ou 2 réservistes).

Pour l'évolution de cette discipline, il est nécessaire que les flyballeurs français s'adaptent à la tendance internationale.

Nous invitons les petites équipes à ne plus hésiter à mixer entre elles pour créer des équipes de 4 chiens.

Des échanges d'expériences et de techniques pourront avoir lieu, entre autre, sur la page Facebook "CNEAC Technique Flyball"

Le jour de la compétition, 2 ou 3 lignes de haies supplémentaires seront installées et dédiées non seulement à l'échauffement de toutes les équipes, mais aussi aux réglages des équipes mixtes.

6- Flyball Open World Cup : **ANNULE (Covid)**

Suite à l'information reçue le 2 octobre 2019 de M. Edwin Winken, responsable de la commission Flyball FCI, il nous a été confirmé que nous pourrions engager 5 équipes françaises à la FOWC 2020.

La sélection a été faite le 13 octobre 2019 lors du GPF Flyball à LAGORD.

La liste officielle des 5 équipes sélectionnées :

1	SO RUNNY	CYBEL	CHIEN DE BERGER BELGE	59	CATALAN ALEXANDRE	CC DE ROSNY SUR SEINE	17.44
		IRKO	BORDER COLLIE	53	COCU FRÉDÉRIC	CC DE ROSNY SUR SEINE	
		LAIKA	BORDER COLLIE	50	PEZET PASCAL	CC DE ROSNY SUR SEINE	
		LITCHEE	BORDER COLLIE	47	GUEGAN PASCAL	CC D'AGILITY DE SAULX	
		NAYA	CHIEN DE BERGER BELGE	54	VARIN BENJAMIN	CC D'AGILITY DE SAULX	
2	DAIQUIRIS ONE	GOSS-BO	CHIEN DE BERGER BELGE	60	NAGEL RAYMONDE	CAC DE SUCY EN BRIE	17.98
		LORKO	CHIEN DE BERGER BELGE	65	PEREIRA LIONEL	CAC DE SUCY EN BRIE	
		MISS CHOCOLATE	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER	36	GIRAUD VANESSA	CAC DE SUCY EN BRIE	
		MISTER MC FLY	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER	36	MATHES AURÉLIE	CAC DE SUCY EN BRIE	
		OKIDOKI	GOLDEN RETRIEVER	60	MONDAMERT AGATHE	CAC DE SUCY EN BRIE	
		ORNA	CHIEN DE BERGER BELGE	51	RAIMBAULT GWENAELLE	CAC DE SUCY EN BRIE	
3	LA NEW LICORNE	GOMME	BORDER COLLIE	55	MULLER THIERRY	TCC DE SAVERNE	17.70
		INES	BORDER COLLIE	50	SCHAEFFER SOLANGE	TCC DE SAVERNE	
		JUMP	BORDER COLLIE	48	SEILLER CHRISTINE	TCC DE SAVERNE	
		LITTLE SHEEP	BORDER COLLIE	52	GRAUFFEL VÉRONIQUE	TCC DE SAVERNE	
		LOOPING	BORDER COLLIE	52	VAN DER MEERSCH AURELIE	CC D'INGWILLER	
		MAO	BORDER COLLIE	51	EYLER PIERRE-PAUL	TCC DE SAVERNE	
4	TOUS FEUX TOUT FLY	JOYS	BORDER COLLIE	50	LE BON MICHAEL	CLUB ROCHELAIS DU CHIEN D	18.89
		LIP'TON	BORDER COLLIE	51	FAVENTIN GAELLE	CHIENS REBELLES O'COEUR S	
		MAKE ME CRAZY	CHIEN DE BERGER BELGE	60	BERTRAND VERONIQUE	CLUB D'AGILITY DE BORDEAU	
		MJOLLNIR	CHIEN DE BERGER BELGE	54	WINISDOERFER GHISLAINE	CLUB ROCHELAIS DU CHIEN D	
		MURPHY	BORDER COLLIE	53	CHARBONNEAU VALERIE	AC DES CARRIERES NOIRES	
		NEWS GIRL	TERRIER DU REVEREND RUSSELL	32	BLSTYAK SERGE	CLUB ROCHELAIS DU CHIEN D	
5	FRAPPA'FLY	EVI DITE INDJA	BORDER COLLIE	50	DESCAMPS MAUREEN	AUCHY LES MINES EC	19.17
		FREESBY	BORDER COLLIE	46	DESCAMPS MAUREEN	AUCHY LES MINES EC	
		LOUKIA	BORDER COLLIE	50	DUPUICH FREDERIC	AC D'ARMBOUTS CAPPEL	
		NOX	BORDER COLLIE	50	BEAURIEUX THOMAS	CEC ET AGILITY MASTINOIS	
		OZZIE ON THE ROCKS	BORDER COLLIE	56	BURROW CORALIE	CEC ET AGILITY MASTINOIS	
		PAINT TOO GOOD TO BE TRUE	BERGER AMERICAIN MINIATURE	44	PONCHON CANEYLE	CC VILLENEUVOIS	

PROCHAINE REUNION : mercredi 27 mai 2020 au siège de la S.C.C.

LE HOOPERS

REGLES DU JEU EN FRANCE

L'idée est de faire connaître cette discipline, de la développer puis d'organiser des compétitions Hoopers avec un règlement que nous établirons en lien avec d'autres pays. Pour l'instant, cette discipline n'est pas reconnue par la FCI et chaque pays a son propre règlement.

Le Hoopers est un sport nommé ainsi, en raison d'un obstacle utilisé : le « cerceau » (hoops = cerceaux en anglais) qui est un demi-cercle, soutenu par des « pieds ». Il ne tombe donc pas facilement. Il peut être tenu par des piquets en cas de vent. Le chien doit passer sous ce cerceau.

Un parcours de Hoopers se compose de cerceaux, de tunnels, de barils (tonneaux) et de « grilles » (treillis). Ces obstacles disposés sur un parcours sont numérotés afin que le chien puisse courir dans un ordre imposé. Selon le niveau, il peut y avoir entre 15 et 25 obstacles sur un terrain de Hoopers (ceci varie d'un pays à l'autre).

Ce sport est similaire à l'agility par la reconnaissance : le conducteur est invité pendant un temps défini (par exemple, 5 minutes), à reconnaître le parcours sur lequel le chien va évoluer.

L'objectif du Hoopers est de pouvoir guider un chien sur le parcours par le geste et/ou la voix, la conduite se faisant à distance. Le conducteur ne court pas avec son chien comme en agility, mais conduit son chien à partir d'un endroit spécifique défini par le juge. Cet endroit est indiqué par une zone (par exemple, un carré de conduite ou BOX) délimité sur le parcours. Le conducteur ne doit pas s'en éloigner sinon il encourra des pénalités ou bien sera éliminé selon les règles définies.

En ce qui concerne la France, nous avons choisi d'instaurer des lignes colorées qui traversent le parcours. Le conducteur a alors la possibilité de quitter la BOX et de se positionner derrière une de ces lignes pour faciliter la conduite de son chien (il s'en rapproche). Mais chaque ligne est colorée et représente des coefficients qui feront que le conducteur perdra des points.

Le conducteur peut utiliser des commandes verbales ou visuelles. Il ne doit rien porter dans la main et le chien ne doit pas porter de laisse. La distance entre les obstacles varie de 3 mètres à 10 mètres (en fonction du niveau du chien).

Les dimensions demandées pour un terrain de Hoopers sont de 20 m x 30 m. Ce terrain se doit être plat pour la sécurité du chien.

Le matériel pour un parcours de Hoopers :

14 hoops

4 barils

2 treillis

2 tunnels

Les hoops : ces obstacles sont décrits dans le règlement ci-joint.

Les barils : ces obstacles sont décrits dans le règlement ci-joint.

Les barils sont positionnés pour permettre au chien de changer de direction sur un parcours en les contournant dans un sens ou bien dans l'autre. Le numéro est placé d'un côté ou de l'autre pour indiquer dans quelle direction il faut le prendre. Si le numéro est placé au milieu (sur le haut du baril), le baril peut être pris dans n'importe quel sens.

Les treillis : ces obstacles sont décrits dans le règlement ci-joint.

Ces obstacles sont positionnés sur le parcours comme guides, ils aident le chien à rester sur son chemin, soit entre deux cerceaux, soit en sortant d'un tunnel, etc. Deux treillis peuvent être placés côte à côte pour faire un seul obstacle plus large, et dans ce cas, un seul numéro est utilisé. Le treillis est placé en position pour maintenir le chien « à distance », et il se place entre le chien et le conducteur.

Les tunnels : ces obstacles sont décrits dans le règlement ci-joint.

Ils doivent être placés de préférence en ligne droite ou dans une courbe très légère.

Le carré représente l'endroit dans lequel le conducteur a priori doit rester pour conduire son chien. Il y a aussi trois lignes de conduites (matérialisées par des lignes de couleur différente). Ces lignes sont appelées lignes de challenge. Un parcours commence et finit toujours par un cerceau. Cet exemple de ce parcours est une bonne chose : il permet plusieurs "niveaux" de participation et donne également des possibilités de stratégies différentes.

Ayant un carré (BOX) (qui peut mesurer 3 x 3 mètres ou 5 x 5 mètres suivant le niveau), le conducteur peut choisir d'essayer de conduire dans ce carré pour l'ensemble du parcours. Si cela est trop difficile, le conducteur peut sortir du carré et aller jusqu'à une ligne de challenge pour aider son chien, mais dans ce cas, il sera pénalisé.

Chaque équipe commence l'épreuve avec un acquis de 50 points. Chaque faute ou refus vient diminuer le nombre de points. L'objectif est de conserver le maximum de points.

Le conducteur place son chien en position statique avant la ligne de départ, à l'endroit de son choix et part se placer dans le carré.

Si après avoir exécuté le parcours, le conducteur est resté dans le carré, ses points sont multipliés par 2 (100 points). Si le conducteur est resté en dessous de la ligne BLEUE, ses points sont multipliés par 1,5 (75 points). Si le conducteur est resté en dessous de la ligne VERTE, ses points sont multipliés par 1 (50 points). Si le conducteur est resté en dessous de la ligne JAUNE, ses points sont multipliés par 0,5 (c'est-à-dire 25 points, il perd 25 points). S'il dépasse la ligne JAUNE, il est éliminé.

Tout ceci, si le chien n'a pas de pénalités sur le parcours. Des points sont enlevés dans le cas contraire.

Des pénalités sont encourues pour :

- Ne pas avoir négocié correctement le parcours ;
- Ne pas avoir terminé le parcours dans le TPS.

a) Pénalités de temps

Le temps de parcours standard (TPS) est calculé en tenant compte de la longueur du parcours et divisé par la vitesse demandée. Si le temps du chien dépasse le TPS, les pénalités de temps sont égales à ce dépassement.

b) Pénalités de parcours

Les pénalités de parcours sont appliquées par multiples de 5 (1 faute ou 1 refus = 5 points de pénalité).

Un conducteur qui gagne un avantage en touchant son chien ou un obstacle sera pénalisé d'une faute : 5 points à chaque fois que cela se produit.

Les pénalités suivantes sont relatives à l'obstacle que le chien doit négocier :

b.1) Tombés

Lors de la négociation d'un obstacle, une faute est comptée chaque fois qu'un obstacle est renversé (par le chien ou par le conducteur) (5 points). **Si un obstacle tombé doit être renégoié plus tard dans le parcours, il s'agira d'un refus.**

b.2) Refus

Est pénalisé d'un refus (5 points) : un chien qui s'arrête devant un obstacle ; un chien qui s'arrête sur le parcours ; un chien qui se détourne d'un obstacle ou passe à côté ; un chien qui met sa tête ou une patte dans un tunnel et ressort ; un chien qui saute par-dessus un tunnel ;

un chien qui aborde un baril ou un treillis du mauvais côté ; un chien qui ne passe pas entièrement un obstacle (tunnel, cerceau).

Un chien ne peut être pénalisé d'un refus (s'arrête devant un obstacle, se détourne d'un obstacle ou passe à côté d'un obstacle) que lorsqu'il arrive du côté par lequel l'obstacle doit être négocié.

Le nombre de refus autorisé est illimité pour autant que l'équipe possède encore des points.

Un obstacle refusé peut être repris. Si ce n'est pas le cas, c'est une faute de parcours (voir ci-dessous)

b.3) Fautes de parcours

Si le chien passe à côté d'un obstacle sans le prendre et prend directement l'obstacle suivant, c'est une faute de parcours qui entraîne **20 points** de pénalités. (Exemple : un chien qui prend le cerceau numéroté 5 puis 7 et ne prend pas le baril ou le cerceau numéroté 6 est pénalisé d'une faute de parcours).

Le chien peut effectuer 2 fautes de parcours maximum sur un passage à raison de $2*20=40$ points de pénalités. Au-delà, c'est une élimination (voir ci-dessous).

b.4) Élimination

- Brutalité envers son chien.
- Dépassement du TPM.
- 10 refus.
- Trois fautes de parcours
- Prendre ou toucher des obstacles hors séquence
- Prendre un obstacle dans le mauvais sens.
- **Si le chien fait tomber/détruit un obstacle avant de le négocier, tel qu'il ne puisse plus le faire correctement.**
- **Si le conducteur fait tomber/détruit un obstacle.**
- Le conducteur négocie un obstacle lui-même, le traverse, passe par-dessus ou passe par-dessous.
- Le conducteur tient quelque chose dans la main (**sauf en grade 1**)
- Le conducteur replace le chien au départ après avoir franchi la ligne de départ (sauf sur ordre du juge).
- Le chien porte un collier ou harnais
- Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous contrôle.
- Le chien mordille constamment le conducteur.
- Démarrer le parcours avant le signal du juge.

REGLEMENT DES

OBSTACLES DE HOOPERS

Inspiré des directives FCI obstacles agility

Comité SCC 1.09.2020

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. Introduction	22
2. Sécurité des obstacles	22
3. Obstacles spécifiques	22
3.1 Cerceaux	22
4.2 Barils	22
4.3 Tunnels	23
4.4 Le Carré	23
4.5 Les lignes	24

Comité SCC 1_09_2020

1. Introduction

Le but principal de ce règlement est de rendre les obstacles de Hoopers plus sûrs pour les chiens et les conducteurs.

2. Sécurité des obstacles

La responsabilité ultime du bien-être et de la sécurité du chien incombe toujours au propriétaire / conducteur. Le risque d'accidents et de blessures ne peut être que réduit mais jamais complètement éliminé.

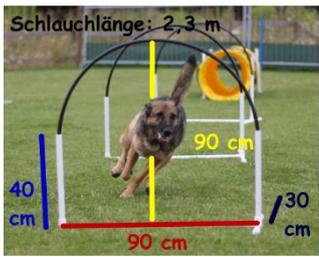
Les obstacles ne doivent pas seulement être sécurisés pour les chiens et les conducteurs mais aussi pour tous ceux qui doivent les utiliser ou les manipuler (assemblage, aménagement, transport, entreposage, etc.).

Les obstacles de Hoopers doivent convenir à l'usage pour lequel ils ont été conçus quelles que soient les conditions extérieures (température, vent, pluie, boue, neige, glace, etc.).

Aucun obstacle ne doit être dangereux pour un chien, même s'il passe en-dessous, par-dessus ou à côté. Lorsque des profilés creux sont utilisés, tous les trous doivent être fermés (couverts). En outre, il ne devrait pas y avoir de parties en saillie sur lesquelles le chien pourrait être pris ou bloqué.

3. Obstacles spécifiques

3.1 Cerceaux

Cerceaux	Les bases du cerceau son en PVC ou bien en aluminium. Elles peuvent être fabriquées à partir d'autres matériaux à condition qu'elles soient sécurisées et qu'elles ne comportent pas de zones pointues sur lesquelles un chien pourrait se blesser. Les cerceaux peuvent être fixés vers le bas afin de maintenir leur position à l'extérieur par tous les temps	
----------	--	---

4.2 Barils

Barils	Les barils utilisés doivent être constitués d'un matériau à mailles, ou bien de fibres, de tissus, de métal ou de plastique. Dimensions : 58 à 68 de diamètre pour un minimum de 71 cm de hauteur	
--------	--	---

4.3 Tunnels

Tunnels	Les tunnels doivent avoir un diamètre minimum de 60 cm. Les tunnels doivent mesurer au minimum 1 mètre et au maximum 3 mètres. Les tunnels doivent être sécurisés en tout temps lors de leur utilisation. Des sacs de sable ou des sangles attachées peuvent être utilisées. Lors de la fixation du tunnel, les sangles doivent traverser au moins un des cerceaux du tunnel afin d'éviter que le tissu du tunnel se recentre vers l'intérieur du tunnel et provoque un rétrécissement du diamètre du tunnel. Les tunnels sur le même terrain doivent tous avoir le même diamètre.	
---------	--	---

Spécifications de fabrication

Le tunnel doit être flexible et il est recommandé qu'il soit fabriqué à partir d'un matériau à surface uniforme et de couleur claire. Les tunnels rigides doivent toujours être tirés à leur longueur maximale. Lors de la fixation du tunnel, le bandeau ou la sangle doit suivre les contours du tunnel, sans le déformer et sans réduire son diamètre.

Des couleurs claires (par exemple, jaune, orange, vert pâle, bleu clair, rouge, etc.) et du matériau uniformément revêtu doivent être utilisés.

Le tunnel rigide doit être construit de façon à ce que sa forme ne soit pas modifiée lorsqu'il est maintenu par des sacs de sable ou par d'autres fixations.

Les fixations de tunnels doivent être sûres pour tous les chiens et éviter que le tunnel ne bouge de façon excessive lorsqu'un chien le négocie. Une paire de sacs de sable par mètre de tunnel est recommandée.

4.4 Le Carré

1	Carré	Il est matérialisé par une sangle fixée au sol. Ses dimensions sont de 3 x 3 mètres, ou de 4 x 4 mètres, ou de 5 x 5 mètres suivant le niveau de l'épreuve.
---	-------	---

4.5 Les lignes de challenge

3	Lignes	Elles sont de couleur Bleue, rouge et jaune de longueur nécessaire pour traverser le terrain (20 m). La ligne bleue est celle qui est la plus proche du départ.
---	--------	---



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Claude MÉTANS

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

ACTIVITE FLYBALL

PROCEDURE De mesure au cubitus

INFORMATION :

À partir du 20 mars 2019, la mesure du cubitus pourra être effectuée par les personnes habilitées, ayant un outil de mesure et en suivant la procédure ci-dessous.
Lors de tournoi, si les personnes habilitées ne sont pas équipées de l'outil de mesure du cubitus, la toise au garrot restera de vigueur pour les chiens n'ayant pas de mesure du cubitus validée.
Les fiches "TRANSMISSION MESURE AU CUBITUS" et "SUIVI MESURE AU CUBITUS" sont à remonter par mail à flyball@sportscanins.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT :

"Les chiens désirant obtenir une hauteur de saut inférieure à 35 cm doivent être mesurés par deux juges différents avec un résultat identique avant que la mesure finale de la hauteur de saut ne soit accordée."

Modification dès janvier 2020 : La hauteur de saut maximum étant 32,5cm selon le tableau de concordance, **seuls les chiens désirant obtenir une hauteur de saut inférieure à 32,5 cm** doivent être mesurés par deux juges différents avec un résultat identique avant que la mesure finale de la hauteur de saut ne soit accordée

PROCEDURE :

Seuls les juges FCI de flyball et les commissaires principaux de flyball peuvent mesurer les cubitus des chiens. Ils peuvent être secondés par une personne uniquement en charge de noter les mesures. Ces mesures sont effectuées lors d'une manifestation canine SCC dédiée au Flyball ou dans l'enceinte d'un club canin affilié SCC.

Les mesures seront effectuées sur les chiens de 15 mois minimum. Les deux cubitus doivent être mesurés, en cas de différence, la plus petite mesure sera retenue

Pour effectuer les mesures, un lieu isolé, en intérieur ou extérieur, est mis à disposition du juge pour respecter le calme des chiens. Ce lieu est dénommé "espace de mesure"

Lors de la mesure, une seule personne (conducteur, propriétaire ou membre de l'équipe) par chien est autorisée dans l'espace de mesure.

Les différentes mesures peuvent être effectuées soit à différentes dates, soit le même jour si plusieurs juges sont présents. Dans ce cas, plusieurs espaces de mesures seront mis en place.

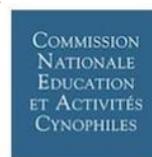
Si nécessaire, pour identifier un chien, le responsable de la mesure demandera une vérification de la puce du chien au moment de la mesure.

Les chiens faisant parti d'une fédération ou OCN étrangère devront être systématiquement identifiés par lecture de puce ou vérification de tatouage.

Une hauteur de saut sera attribuée à vie pour le chien dès lors que les résultats d'une mesure, effectuées par deux juges différents, concordent par deux fois à une hauteur de saut identique



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Claude MÉTANS



ACTIVITE FLYBALL

FICHE DE SUIVI MESURE AU CUBITUS

A conserver par le propriétaire du chien et à présenter à chaque mesure.

Transmettre cette fiche dès validation de 2 hauteurs de saut identiques (mesures effectuées par deux juges ou commissaires différents – cf. : règlement et procédure de mesure) à : flyball@sportscanins.fr

CHIEN :

Nom :

Race :Date de naissance :/...../.....

Numéro d'identification :

Numéro FAPAC :

*La mesure doit comporter 2 chiffres après la virgule

Date de la mesure :	
Mesure en cm retenue*:	
Hauteur de saut :	
Nom de la personne Ayant réalisé la mesure :	
Signature :	

Date de la mesure :	
Mesure en cm retenue*:	
Hauteur de saut :	
Nom de la personne Ayant réalisé la mesure :	
Signature :	

Date de la mesure :	
Mesure en cm retenue*:	
Hauteur de saut :	
Nom de la personne Ayant réalisé la mesure :	
Signature :	

Comité SCC 1.09.2020

Le Pass-Flyball

- 1- Introduction

Le Pass Flyball vient valider le fait qu'un chien et son conducteur sont prêts à démarrer les tournois.

Cette manifestation est au Flyball ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, il est la validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les tournois de Flyball.

Il permettra au jury d'évaluer si le chien est prêt pour la compétition. Pour les conducteurs, une épreuve théorique permet de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en tournois

Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin.

C'est un passage obligatoire pour tout nouveau chien avant son premier tournois officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non.

- 2- Epreuves

L'équipe chien/conducteur est évaluée :

En pratique sur deux épreuves :

- a) Une épreuve de passage sur une seule ligne avec croisement avec un autre chien
- b) Une épreuve de passage en conditions tournois avec une équipe de deux chiens sur chaque ligne

En théorie via un questionnaire sur le règlement de Flyball de la SCC.

- 3- Informations

3-1) Informations générales

- Pour un chien conduit par plusieurs conducteurs seniors, il n'est pas nécessaire de passer le Pass Flyball avec chaque conducteur.
- Le pass-flyball n'est pas obligatoire pour participer aux tournois TRAINING'FLY (seul le CAESC ou le CSAU restent obligatoires)
- Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner ses candidats au Pass Flyball qu'il a formés.
- Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un tournoi de Flyball, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC (ou le CSAU) et le Pass Flyball, peu importe l'ordre.
- Attention : pour les détenteurs du CSAU, le scan ou la photo de la licence et du CSAU devront être transmis à licence@sportscanins.fr pour enregistrement.

3-2) Information épreuves pratiques :

- Les critères de temps ou de performance ne sont pas jugés
- Il est nécessaire que les chiens candidats au Pass-Flyball puissent passer leurs épreuves pratiques avec des chiens confirmés. Le club organisateur n'est pas tenu de mettre des chiens confirmés à disposition des candidats. **Une participation de chiens confirmés des clubs présentant leurs candidats est fortement recommandée et nécessaire au bon déroulement des épreuves.** Il serait très dommageable qu'un candidat ne puisse pas se présenter aux épreuves pratiques par manque de chien confirmés.
- Composition des équipes :

1er passage (sur une seule ligne) = 1 chien candidat au Pass-Fly + 1 chien confirmé ou 2 chiens candidats au Pass-Fly si approbation des coachs respectifs.

2ème passage (sur deux lignes en condition tournoi) = les 4 chiens composant ces deux équipes pourront être 3 chiens confirmés + 1 chien candidat ou 2 chiens confirmés + 2 chiens candidats. La composition des équipes se fera avec l'approbation des coachs respectifs.

- Les candidats au Pass-Fly auront un temps de prise de terrain de 3mn et pourront être accompagnés d'un coach présent sur le terrain comme dans les conditions de tournoi)
- Lors des épreuves pratiques, les aides artificielles et/ou humaines ne sont pas autorisées à l'exception des accessoires fixés ou posés devant la flybox pour l'aide au virage lors de la prise de balle. Ces accessoires ne devront toutefois présenter aucune dangerosité auquel cas ils pourront être refusés par les membres du jury

3-3) Information épreuve théorique :

- En début de journée du Pass Flyball, avant les épreuves, un temps collégial pourra être consacré aux candidats ayant des questions éventuelles sur le règlement.
- L'épreuve théorique pourra être organisée sous forme de questionnaire où le candidat devra répondre à 2 questions :
 - 1 question sur le règlement.
 - 1 question sur les fautes que les membres d'une équipe de flyball (humains et chiens) peuvent commettre

- Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'un duo chien/conducteur soit reconnue prêt pour un premier tournois, et ce, **avec toute la bienveillance nécessaire** :

- Le chien sait effectuer un parcours de Flyball, c'est à dire l'aller, le retour et le rapport de balle. Et cela dans les deux configurations suivantes : un passage sur une seule ligne avec croisement avec un autre chien et un passage type tournois avec deux équipes de deux chiens sur les deux lignes. On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des foulées parfaites entre les sauts, un virage parfait sur la flybox ou des croisements serrés, mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.
- Le conducteur sait répondre à une question sur le thème des pénalités et à une question sur le règlement de flyball.

- Conditions d'accès

- L'âge minimum du chien est de 15 mois.
- Être en possession d'une licence CNEAC de l'année en cours

- Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé de deux membres, d'au moins deux clubs différents.

Au moins une personne devra être obligatoirement issue de la liste ci-dessous.

Cette personne sera seule décisionnaire pour l'attribution finale des Pass-Flyball.

Si les deux personnes sont issues de cette liste, les notations devront être établies en coopération.

- CTT si connaissances en Flyball
- Délégué Territorial Flyball
- Moniteur de Flyball
- Intervenant Flyball (liste officielle CNEAC)
- Juge SCC, discipline Flyball
- Commissaire Principal de Flyball
- Membre du Groupe de Travail Flyball

Jury exceptionnel :

Afin de pallier au manque éventuel de membre du jury, le deuxième membre du jury pourra être une personne ayant le niveau monitorat flyball et titulaire d'une licence CNEAC de l'année en cours. Cette personne devra faire une demande par mail au responsable du Groupe de Travail Flyball au moins 6 semaines avant la date du Pass-Flyball. Cette qualité de membre du jury exceptionnel sera uniquement attribuée pour la date de la manifestation concernée.

Il devra indiquer OBLIGATOIREMENT l'adresse mail du CTT de la régionale organisatrice afin que celui-ci puisse être informé et que sa demande puisse être officialisée.

- Organisation

- Une manifestation Pass Flyball peut être organisée :

-la veille d'un tournois

-lors d'un tournois Training'Fly

-lors d'entraînement inter-régional ou interclubs

-lors d'une journée spécialement prévue à cet effet

L'obtention du Pass Flyball et du CAESC étant obligatoires pour participer aux tournois, une journée regroupant les deux manifestations pourra être organisée.

- L'organisateur fait une demande d'organisation dans son espace CNEAC :

[http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2018/01/DEMANDE CAESC PASS 2018 EN LIGNE ORGANISATEUR.pdf](http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2018/01/DEMANDE_CAESC_PASS_2018_EN_LIGNE_ORGANISATEUR.pdf)

Pour des raisons évidentes, l'autorisation d'un Pass Flyball se fera au fur et à mesure des besoins de la façon la plus souple possible.

Le CTT valide (ou non) la demande :

[http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2018/01/DEMANDE CAESC PASS 2018 EN LIGNE CTT.pdf](http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2018/01/DEMANDE_CAESC_PASS_2018_EN_LIGNE_CTT.pdf)

- Les organisateurs mettront à disposition un terrain de taille suffisante et y installeront un ring de flyball conforme au règlement de Flyball de la SCC en vigueur
- Il est possible de faire passer des Pass-Flyball lors d'un tournoi Training'Fly. Dans ce cas, les inscriptions au Pass-Flyball seront en sus des compétiteurs inscrits et seront limitées à 10 maximum afin de ne pas surcharger la journée.
- **Dans tous les cas, effectuer un Pass-Flyball ne donnera pas lieu à des frais d'engagement.**
- Lors du Pass Flyball, le CTT est garant de la bonne conformité du jury tel qu'il a été validé.
- Sitôt le Pass-Flyball effectué, les organisateurs expédient rapidement les résultats à : pass-flyball@sportscanins.fr.

L'envoi de la liste des reçus permet ensuite le déblocage informatique des pass-flyball.

Documents

le règlement: <http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2018/01/reglement-flyball-SCC-2017-annexe-FCI-2016.pdf>

PASS FLYBALL
FICHE D'EVALUATION N°1

Lieu :	Date :
---------------	---------------

Nom :	Prénom :
Chien :	LICENCE :
Club :	Territoriale :

A) EPREUVE THEORIQUE - questions sur le règlement

QUESTION 1	Explication claire d'une pénalité 5	Explication approximative d'une pénalité 3	Ne sait pas répondre 0
QUESTION 2	Explication claire d'un point du règlement 5	Explication approximative d'un point du règlement 3	Ne sait pas répondre 0

NOTE : _____ / 10

PASS FLYBALL
FICHE D'EVALUATION N°2

Nom :	Prénom :	Chien :	LICENCE :
--------------	-----------------	----------------	------------------

B) EPREUVES PRATIQUES - le chien et son conducteur					
EPREUVE 1 : Chien en équipe de 2 chiens sur une ligne sans équipe adverse en parallèle 3 essais	Passage réussi au premier essai sans aucune faute 5	Passage réussi lors du deuxième ou troisième essai 4	Chien fait l'aller/retour, mais commet une faute 2	Chien fait l'aller/retour, mais commet plusieurs fautes 1	Le chien n'est pas du tout prêt pour concourir en équipe (exemples selon appréciation du jury : passage sur l'autre ligne, agressivité, dangerosité pour les autres chiens ou conducteurs) 0
EPREUVE 2 : Chien en équipe de 2 chiens en configuration tournois Courses contre une équipe de 2 chiens en parallèle 3 essais	Passage réussi au premier essai sans aucune faute 5	Passage réussi lors du deuxième ou troisième essai 4	Chien fait l'aller/retour, mais commet une faute qui ne gêne pas l'équipe adverse 2	Chien fait l'aller/retour, mais commet plusieurs fautes qui ne gênent pas l'équipe adverse 1	Le chien n'est pas du tout prêt pour concourir en tournoi (exemples selon appréciation du jury : passage sur l'autre ligne, agressivité, dangerosité pour les autres chiens ou conducteurs) 0
NOTE : _____ / 10					

NOTE GENERALE EPREUVE (A) + EPREUVE (B) : _____ / 20		REMARQUES et signatures des jury	
RESULTATS		Cocher la case correspondante	

NOTE ELIMINATOIRE <input type="checkbox"/>	Le candidat obtient un 0/10 à L'ÉPREUVE THEORIQUE"	ELIMINATION	
QUELQUE SOIT <input type="checkbox"/>	Le candidat obtient une note entre 0 et 2/10 à L'ÉPREUVE PRATIQUE	ELIMINATION	
LA NOTE GENERALE <input type="checkbox"/>			
DE L'ÉPREUVE (A)+(B) <input type="checkbox"/>			
INSUFFISANT : note générale inférieure à 10		ELIMINATION	
PASSABLE : note générale comprise entre 10 et 13/20		PASS-FLYBALL OBTENU	
SATISFAISANT : note générale comprise entre 14 et 17/20		PASS-FLYBALL OBTENU	
TRES SATISFAISANT : note générale supérieure ou égale à 18/20		PASS-FLYBALL OBTENU	

Cahier des charges d'Organisation d'un Tournoi de FLYBALL

Type de Tournoi : TOURNOI TRAINING'FLY

1 – PREAMBULE

Ce cahier des charges a été établi par la CNEAC dans le but d'aider les organisateurs d'un tournoi de FLYBALL.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'une telle rencontre doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents, le public, la discipline et le juge ou les commissaires.

Les CTT veilleront au respect du présent cahier des charges par les clubs organisateurs.

Ce cahier des charges faisant référence au règlement de flyball, les organisateurs se muniront du règlement de flyball en vigueur pour l'installation des rings, la préparation du matériel et l'organisation générale du tournoi. Ils garderont ce document à disposition durant la compétition.

Le Groupe de Travail flyball informe que :

- Des projets sont en cours d'élaboration, que des formations de commissaires seront mises en place et que certains termes du règlement de flyball seront modifiés pour correspondre à ce cahier des charges.
- Le terme "juge" est uniquement réservés aux juges de flyball SCC et aux juges de flyball FCI
- Les personnes ayant l'autorisation de la CNEAC d'arbitrer un tournoi de flyball autres que les juges de

flyball SCC ou FCI sont nommés "commissaires principaux"

- Les termes "juges de lignes" et "juges de box" sont notifiés dans ce cahier des charges en "commissaires de lignes" et "commissaires de box"

**Certains points du règlement de flyball en vigueur depuis le 1er janvier 2016,
Ainsi que le logiciel PROGESCO FLYBALL
nécessitent et nécessiteront régulièrement des mises à jour.**

Tout règlement se devant d'être respecté, nous invitons les CTT, les organisateurs, les juges et les commissaires à se rapprocher des membres du Groupe de Travail Flyball pour toutes questions, demandes particulières ou précisions sur le règlement, pour l'organisation et/ou l'arbitrage d'un tournoi

gtflyballfrance@gmail.com

Comité SCC 1_09_2020

2- PRESENTATION

- Les Tournois Training'Fly sont organisés pour faciliter l'accessibilité des tournois au plus grand nombre de compétiteurs débutants et expérimentés.
- Ces tournois sont une mise en situation pour les commissaires principaux stagiaires qui pourront arbitrer ces compétitions.
- Les demandes d'organisation se feront selon le même processus que les CAESC ou Pass-Flyball ([rajout des liens informatiques](#))
- Le règlement Flyball de la SCC en vigueur à date du tournoi sera respecté en dehors des particularités citées dans le paragraphe " 4) MOYEN "
- Les tournois Training'Fly doivent pouvoir être organisés facilement quel que soit le nombre de participants sans pour autant être budgétairement déficitaire pour les organisateurs.
- Les montants des frais d'engagement seront établis par équipe quel que soit le nombre de réservistes et incluant la redevance à reverser à la SCC. Ils seront calculés au plus juste selon un budget prévisionnel incluant les éventuels frais de location de chrono électronique et/ou d'indemnisation des juges.
- Les montants des frais d'engagement au tournois Training'Fly ne pourront pas excéder les montants des frais d'engagement des tournois classiques.
- Les tournois Training'Fly pourront être jugés
 - Par les juges de flyball de la SCC,
 - Par les juges de flyball étrangers de la FCI,
 - Par les commissaires principaux de flyball titulaires ou stagiaires de la SCC.

3 - OBJECTIFS :

Pour les chiens expérimentés :

- Autoriser les aides artificielles et humaines
- Travailler la vitesse
- Optimiser les départs et les croisements
- Perfectionner le turnbox
- Travailler la relance d'un chien en cas de faute
- etc...

Pour les participants expérimentés :

Pour les conducteurs :

- Travailler les positions dans la zone de lancement
- Travailler les relances
- etc...

Pour tous les membres de l'équipe □ apprendre à tenir les différents rôles :

- Aides à la prise de terrain
- Préposé à la flybox
- Coach et aide-coach
- Ramasseur de balle
- Commissaire de box
- Commissaire de ligne

Pour les chiens débutants :

- Autoriser les aides artificielles et humaines
- Découvrir l'ambiance tournoi
- Découvrir, pour certains, les courses en parallèle
- etc...

Pour les conducteurs débutants :

- Pouvoir conduire un chien expérimenté de son équipe avec l'aide du conducteur habituel
- Travailler les placements, la gestion des départs et/ou des croisements,
- Travailler l'accompagnement du chien dans la zone de lancement, la réception du chien, le tout sans gêner ses coéquipiers
- Travailler la relance d'un chien en cas de faute
- etc...

NOTA :

Une équipe peut être composée à la foi de compétiteurs (chiens et/ou humains) débutants et expérimentés

4 - MOYENS :

Un filet central séparant les deux lignes de courses (minimum la longueur totale de 30m) est mis en place par les organisateurs.

Ce filet peut être enlevé momentanément lors d'une course durant le tournoi, si et seulement si les deux équipes qui s'affrontent à ce moment-là sont d'accord pour courir sans filet central. Dans ce cas, c'est à charge des membres de ces deux équipes d'enlever le filet central pour leur course, puis de le remettre pour la course suivante.

Aides artificielles apportées par les équipes :

- Haies, triangles, boudins/frites pour l'aide au turnbox et aux foulées
- Filets entonnoir entre la 4ème haie et la box
- Filet entonnoir de la 1ère haie vers le départ
- Filet canalisant le long de la ligne des haies
- etc...

Aides humaines :

- Le nombre de personnes pouvant intervenir pour aider un chien durant sa course n'est pas restreint
- Ces personnes ont le droit de se trouver tout le long de la ligne de course entre la flybox et le départ ou dans la zone de lancement
- Les aidants peuvent être statique ou courir avec le chien
- Le préposé à la flybox n'est pas considéré comme une aide humaine et son attitude devra être en fonction du respect du règlement.

Ce qui n'est pas autorisé :

- Les chiens tenus en laisse, par le collier ou par le harnais pendant leur course
- Les friandises sur toutes la surface des rings
- L'intervention de toute aide artificielle et/ou humaine externe à l'équipe sans l'autorisation du coach (ou capitaine ou responsable) de l'équipe

2 - LIEU de la RENCONTRE

La rencontre se déroulera sur le terrain du club organisateur ou sur des structures mises à sa disposition (terrain de sport, aire gazonnée, salle de sports...) :

C'est le club, donc son président et l'ensemble du comité qui sont responsable de l'organisation matérielle de cette rencontre. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et du règlement de flyball.

3 - PRÉPARATION D'UNE RENCONTRE

a) Mise au calendrier de la Rencontre :

La date de la Rencontre est fixée avec l'accord du C.T.T. qui demandera l'aval de la Société Canine Territoriale, avant d'aviser le secrétariat de la CNEAC.

Les demandes d'organisation se feront selon le même processus que les CAESC ou Pass-Flyball ([rajout des liens informatiques](#)).

b) Inscription des équipes :

- Les conducteurs des chiens, membres d'un club canin affilié SCC, devront être titulaire d'une licence CNEAC de l'année en cours.
- Les chiens participants, issus des clubs canins affiliés SCC, devront être titulaires d'une licence CNEAC de l'année en cours
- Les membres des équipes, autres que les conducteurs de chiens, doivent être membres d'un club canin affilié SCC.
- Les chiens participants, issus des clubs canins affiliés SCC doivent être titulaire du CAESC - **le PASS-FLYBALL n'est pas obligatoire**

Pour les compétiteurs étrangers :

- Les compétiteurs étrangers doivent créer un compte non SCC. Afin de pouvoir s'inscrire à ces tournois via l'Espace CNEAC.

c) Choix du Jury :

Les organisateurs pourront faire le choix :

- D'un juge de flyball SCC via la liste officielle sur le site de la CNEAC (http://activites-canines.com/?page_id=1442)
- Ou d'un juge de Flyball FCI (voir doc : *demande d'autorisation d'invitation d'un juge étranger*)
- Ou d'un ou plusieurs commissaires principaux de flyball de la SCC. Ceux-ci pourront être titulaires ou stagiaires.

En cas de choix d'un juge :

Ils éviteront de contacter plusieurs juges en même temps.

Suite à un premier contact avec le candidat juge et dans le cas d'une réponse positive, les organisateurs devront confirmer officiellement leur invitation par tous moyens écrits, informatique ou papier, en précisant :

- Les coordonnées des organisateurs (Club, Président, responsable organisation)
- Le lieu, la date et les horaires de la manifestation
- Le type de tournoi
- Les particularités (nombre de ring, nombre de juge ainsi que leurs noms,)
- Le type de matériel de chronométrage (manuel ou électronique)
- Une demande de retour par courrier de la part du juge (papier ou informatique) avec ses coordonnées, ses horaires d'arrivée et de départ, son moyen de locomotion

Par retour de courrier, ils demanderont au juge :

- Ses horaires d'arrivée et de départ
- Son moyen de locomotion
- S'il sera accompagné
- Si un hébergement et à prévoir par les organisateurs

Particularité pour l'invitation des juges étrangers :

<http://activites-canines.com/?ufa=comment-faut-il-faire-pour-inviter-un-juge-etranger>

En cas de choix de commissaire(s) principal(aux) :

Suite à un premier contact avec le(s) candidat(s) commissaires principal(aux) et dans le cas d'une réponse positive, les organisateurs devront confirmer officiellement leur invitation par tous moyens écrits, informatique ou papier, en précisant :

- Les coordonnées des organisateurs (Club, Président, responsable organisation)
- Le lieu, la date et les horaires de la manifestation
- Le type de tournoi
- Les particularités (nombre de ring, nombre de juge ainsi que leurs noms,)
- Le type de matériel de chronométrage (manuel ou électronique)
- Une demande de retour par courrier (papier ou informatique) de la part du juge avec ses coordonnées, ses horaires d'arrivée et de départ

d) Terrain :

Pour la préparation des rings, se rapporter au règlement :

- paragraphe "Section 1.05 Préparation du terrain"
- - ANNEXE 1 : Préparation du ring

La reconnaissance des lignes de courses se fera soit par des panneaux avec inscription des lettres "A" et "B", soit par des signalétiques couleurs. Pour une concordance nationale et internationale, il est souhaitable de respecter les codes couleurs rouge et bleu.

Prévoir une ouverture pour l'entrée des équipes

LIGNE "A" <u>ou</u> SIGNALETIQUE Zone de lancement <input type="checkbox"/> avec sortie des équipe <input type="checkbox"/>	De couleur ROUGE Zone de course	Zone Flytoxa	Zone pour le matériel Des équipes
LIGNE "B" <u>ou</u> SIGNALETIQUE Zone de lancement <input type="checkbox"/> avec sortie des équipe <input type="checkbox"/>	De couleur BLEU Zone de course	Zone Flytoxa	

Prévoir une ouverture pour l'entrée des équipes

e) Espace de mesure :

Cf explications et documents à télécharger sur le site de la CNEAC :

- c) http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/04/FLYBALL_PROCEDURE_MESURE_AU_CUBITUS.pdf
- d) http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/04/FLYBALL_TRANSMISSION_MESURES_AU_CUBITUS.pdf
- e) http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/04/FLYBALL_FICHE_SUIVI_MESURES_AU_CUBITUS.pdf

f) Matériel et Equipement :

Sur le terrain :

- Selon l'importance de la manifestation et le contexte, pour le briefing des capitaines et pour l'appel aux concurrents une sonorisation avec 1 micros pourra être un plus,
- 2 tables et 4 chaises (ou 2 bancs) disposées au bord de chaque ligne au niveau de la ligne de départ/arrivée
- 2 chaises pour les commissaires de box disposées au bord de chaque ligne entre la 4ème haie et l'emplacement des flybox
- 2 chaises ou bancs placés à l'arrière des parois pour la pose des seaux de balles
- 1 filet de séparation d'une longueur de 30m minimum
- 8 haies de flyball, ainsi qu'un stock de lattes de rechange. Le club organisateur peut demander à un club participant de bien vouloir rapporter des haies de rechange pour avoir un stock en cas de casse. En cas de détérioration des haies, c'est au club organisateur de remplacer ou de rembourser le matériel emprunté.
- 2 parois arrière,
- 2 chronomètres marquant les temps au 100^e de seconde ou un système de chronométrage électronique
- 4 piquets de départ ou les panneaux avec détecteurs du chronomètre électronique
- De quoi marquer au sol la ligne d'arrivée/départ ainsi que les repères du positionnement du matériel (aérosol fluo, plaquettes clouées/fixées dans le sol, etc...)
- La signalisation de la ligne A et celle de la ligne B, soit par panneaux avec les lettres correspondantes, soit par signalétique de couleur rouge pour la ligne A et bleu pour la ligne B
- Un système de marquage au sol pour le métrage de la zone de lancement (plaquettes clouées/fixées au sol, sangle de camion avec métrage, aérosol fluo, numéro d'agility, etc...). Ce marquage pourra être placé soit au milieu de la zone de lancement, soit de part et d'autre des lignes de courses. Dans tous les cas, il ne devra pas présenter de risque de chute pour les chiens et les conducteurs de chiens.
- Des barrières ou clôtures délimitant le pourtour du ou des rings. L'arrière de la zone de lancement pourra rester non clôturée.

Pour le secrétariat :

- 1 tableau d'affichage du programme, des passages et des résultats (env. 3 x 2 m),
- Des feuilles de terrain à imprimer via PROGESCO

g) Personnel à prévoir :

- Afin de limiter le nombre de bénévoles,**
- de renforcer l'esprit d'équipe de la discipline flyball**
- et l'investissement de tous les participants,**
- LES RÔLES des AIDES BENEVOLES des ORGANISATEURS pourront être tenus par les membres volontaires des équipes participantes.**

- 1 responsable de la Rencontre chargé de l'organisation générale
- 1 secrétaire de terrain
- 1 responsable de l'appel aux concurrents
- 4 chronométreurs en cas de **chronométrage manuel**
- 1 à 2 personnes responsables de l'installation et du suivi du fonctionnement du chronomètre en cas de **chronométrage électronique**

- **La fonction des commissaires de box :** sera tenues par un membre de chaque équipe ayant couru lors de la course précédente de celle qui va être courue. La personne désignée est en général la même personne qui tient la fonction de préposé à la flybox, mais cela peut être toutes autres personnes de l'équipe. Le responsable de l'équipe désignera une(des) personne(s) de son équipe qui est(ont) le plus à même à tenir ce rôle et se chargera de former cette(ces) personne(s).
- **La fonction des commissaires de lignes :** Cette fonction nécessite une formation plus accrue. Cette formation fait partie des projets qui sont en cours de création par les membres du GT Flyball (novembre 2019).
Jusqu'à nouvel ordre, les fonctions de commissaires de lignes seront tenues soit par des bénévoles spécialement désignés par les organisateurs, soit par des participants sous la même forme que les rôles de commissaire de box. Les personnes désignées seront formées par le responsable de la rencontre au plus tard la veille de cette compétition. Le jour-même, ils seront épaulés par les juges et le responsable de la rencontre.
Dès mise en place de cette formation, elle sera proposée afin que chaque équipe puisse présenter des candidats qui pourront être officiellement titulaires du titre de "commissaire de ligne de flyball CNEAC" et arriver progressivement au système ci-dessous :
Lors de l'inscription des équipes, le capitaine indique via PROGESCO le ou les commissaires de lignes titulaires membres de son équipe. Les organisateurs mettront en place un roulement pour la tenue de ces fonctions.

NB : Aucune équipe ne pourra refuser de mettre à disposition un membre de son équipe pour tenir ces rôles. Chacun devra faire preuve de bonne volonté. Le responsable de la rencontre établira un roulement qui peut être supervisé par les juges et commissaires principaux.

4 - DEROULEMENT de la COMPETITION :

Le règlement Flyball de la SCC en vigueur à date du tournoi sera respecté en dehors des particularités ci-dessous :

- Les équipes donneront un temps de référence à l'inscription. Pour les équipes débutantes ou n'ayant pas de moyen d'effectuer des chronométrages électroniques, ce temps de référence pourra être approximatif et ne sera pas sanctionné par un temps limite (breakout) dans aucune division.
- Les organisateurs définiront à l'avance si le tournoi est ouvert aux équipes de 2 chiens ou de 3 chiens ou de 4 chiens. Un seul choix sera possible et il sera le même pour toutes les équipes qui s'inscrivent.
- Rappel :
 - Équipe de 2 chiens + 1 réserviste
 - Équipe de 3 chiens + 1 ou 2 réservistes
 - Équipe de 4 chiens + 1 ou 2 réservistes
- Un record de vitesse ne pourra pas être homologué lors d'un Tournoi Training'Fly
- Un temps de 3mn minimum sera autorisé pour la prise de terrain
- Les aides artificielles et humaines citées précédemment sont autorisées
- Dès mise en place de l'épreuve de Round Robin (RR) dans le logiciel PROGESCO, les organisateurs pourront faire le choix des épreuves. Ils choisiront 2 épreuves parmi les 3 existantes : l'épreuve Speed Trial (ST), l'épreuve Round Robin (RR), l'épreuve Simple ou Double Elimination (SE ou DE)
- Lors de l'épreuve Speed Trial (ST), le nombre de manches à courir est de 3
- Lors de l'épreuve Round Robin (RR), le nombre de manches à courir est de 4
- Le nombre de courses pour les épreuves de ST ou de RR sera établi pour chaque épreuves selon le nombre de divisions et les conditions climatiques. Ce nombre de courses ne devra pas excéder 4 courses

pour ces 2 épreuves.

- L'épreuve Simple Elimination ou Double Elimination se jouera toujours après le ST ou le RR.

Explications des épreuves :

Section 3.01 du règlement : le Round Robin

Cette épreuve a pour objectif de remporter le maximum de course. Le coach, les aides de terrains et les conducteurs travailleront la compréhension des consignes, la lecture de la rampe des lumières des fautes et l'observation de l'équipe adverse pour remporter un maximum de courses

Section 3.02 du règlement : Le Speed Trial

Cette épreuve a pour objectif d'avoir le meilleur temps de sa division.

Cependant lors d'un tournoi Training'Fly, les équipes peuvent tout autant essayer d'avoir le meilleur temps de leur division ou essayer de battre leur propre chrono.

Section 3.03 du règlement : La Simple ou Double Elimination

Cette épreuve a pour objectif de constituer au mieux son équipe en intervertissant les chiens afin d'éliminer le plus possible d'équipes adverses pour arriver en final. Dans cette épreuve, le coach pourra développer sa stratégie de jeu, perfectionner la connaissance des capacités des chiens et des conducteurs de son équipes et comprendre l'utilité des chiens réservistes.

5 - CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX :

Un classement par épreuve et par division sera annoncé à l'issue de la compétition.

Chaque équipe, quel que soit leur classement, se verra remettre un lot de récompenses de valeur approximativement égale.

Le but étant de récompenser et d'encourager autant une équipe rapide et performante, qu'une équipe débutante ayant encore besoin de perfectionnement.

6 – CLÔTURE DE LA RENCONTRE :

Les organisateurs devront faire parvenir les résultats de la compétition au responsable du GT Informatique

En cas de juge étranger, c'est au club organisateur de se charger de faire parvenir au secrétaire général de la CNEAC le montant correspondant à la redevance de la SCC

7 - ANNONCE DE LA RENCONTRE

Pour le public :

- Par la presse locale et spécialisée,
- Par affichage,

Pour les concurrents :

- Sur le site <https://sportscanins.fr> – onglet "gérer mes évènements" :
 1. Onglet : "informations à destination des concurrents" : informations pratiques, horaires, restaurations, etc...., ou toutes autres spécificités.
 2. Onglet "page internet du club concernant l'organisation du concours" : lien vers un site internet ou

vers les pages des réseaux sociaux de l'évènement

8 - ASSURANCES :

- Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le personnel officiant.
- Les conducteurs des chiens, membres d'un club canin affilié SCC, devront être titulaire d'une licence CNEAC de l'année en cours.
- Les chiens participants, issus des clubs canins affiliés SCC, devront être titulaires d'une licence CNEAC de l'année en cours
- Les membres d'une équipe d'un club canin affilié SCC, autre que les conducteurs de chiens, doivent être à jour de leurs cotisations à un club canin affilié SCC.
- Les concurrents étrangers, faisant partie intégrante d'une équipe quels que soient leurs rôles, doivent pouvoir présenter soit une licence/assurance, soit une attestation de responsabilité civile. Dans les deux cas, l'assurance doit couvrir les participants durant les activités de compétitions canines en France.

9 - DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires

- **Auprès de sa Société Canine Territoriale**, en demandant la mise au calendrier de la Rencontre (voir paragraphe calendrier).

- **Auprès de la Direction des Services Vétérinaires**, selon les directives de chaque Territoriales

10 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Le Club organisateur s'engage à mettre tout en œuvre

- ❖ Pour que la Rencontre se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir le Flyball, de respecter la charte de déontologie des disciplines sportives de la SCC gérées par la CNEAC.
- ❖ Pour faire respecter le Règlement Flyball de la SCC en vigueur et à se conformer au présent cahier des charges.
- ❖ Pour mettre à la disposition du candidat-juge et/ou du commissaire principal, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement de la Rencontre,

Le Club organisateur ainsi que le CTT pourront se rapprocher des membres du GT Flyball pour toutes demandes particulières et pour toutes explications techniques quant à l'organisation d'une telle rencontre.

11 - ANNULATION D'UNE RENCONTRE :

Si une rencontre est annulée, le Club organisateur doit en informer, **dès que possible** :

Le Candidat-Juge pressenti,
Les concurrents inscrits,
La Société Canine Territoriale concernée,
La CNEAC

Cahier des charges d'Organisation d'un Tournoi de FLYBALL
Type de Tournoi : TOURNOI CLASSIQUE

1 – PREAMBULE

Ce cahier des charges a été établi par la CNEAC dans le but d'aider les organisateurs d'un tournoi de FLYBALL.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'une telle rencontre doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents, le public, la discipline et le juge ou les commissaires.

Les CTT veilleront au respect du présent cahier des charges par les clubs organisateurs.

Ce cahier des charges faisant référence au règlement de flyball, les organisateurs se muniront du règlement de flyball en vigueur pour l'installation des rings, la préparation du matériel et l'organisation générale du tournoi. Ils garderont ce document à disposition durant la compétition.

Le Groupe de Travail flyball informe que :

- Des projets sont en cours d'élaboration, que des formations de commissaires seront mises en place et que certains termes du règlement de flyball seront modifiés pour correspondre à ce cahier des charges.
- Le terme "juge" est uniquement réservés aux juges de flyball SCC et aux juges de flyball FCI
- Les personnes ayant l'autorisation de la CNEAC d'arbitrer un tournoi de flyball autres que les juges de flyball SCC ou FCI sont nommés "commissaires principaux"
- Les termes "juges de lignes" et "juges de box" sont notifiés dans ce cahier des charges en "commissaires de lignes" et "commissaires de box"

**Certains points du règlement de flyball en vigueur depuis le 1er janvier 2016,
ainsi que le logiciel PROGESCO FLYBALL
nécessitent et nécessiteront régulièrement des mises à jour.**

Tout règlement se devant d'être respecté, nous invitons les CTT, les organisateurs, les juges et les commissaires à se rapprocher des membres du Groupe de Travail Flyball pour toutes questions, demandes particulières ou précisions sur le règlement, pour l'organisation et/ou l'arbitrage d'un tournoi

gtflyballfrance@gmail.com

2 - LIEU de la RENCONTRE

a) Si la rencontre se déroule sur le terrain du club organisateur ou sur des structures mises à sa disposition (terrain de sport, aire gazonnée, salle de sports...) :

C'est le club, donc son président et l'ensemble du comité qui sont responsables de l'organisation matérielle de cette rencontre. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et du règlement de flyball.

b) Si la rencontre se déroule dans le cadre d'une Exposition Canine Officielle OU dans le cadre d'une manifestation grand public :

Le club responsable de la rencontre présentera le présent cahier des charges aux organisateurs de l'Exposition ou de la Manifestation afin d'obtenir tout ce dont il a besoin.

Il veillera également :

- À disposer de sa propre sonorisation, la mise à disposition de la sonorisation de l'exposition ou de la manifestation étant parfois difficile vu les besoins constants pour son organisation générale elle-même,
- À la mise à disposition d'un emplacement convenable pour la rencontre,
- À essayer de prévoir l'installation à proximité d'un stand d'information sur le Flyball composé de supports de communication média (tv avec magnétoscope, dvd, ordi-portable...), papier (infos, affiches, photos, documents...) tenu par une ou plusieurs personnes particulièrement informées sur cette discipline,
- À définir clairement le créneau horaire mis à disposition,
- À réserver des entrées gratuites pour les concurrents, accompagnateurs et personnel de terrain ainsi que des places de Parking,
- À donner les directives aux concurrents quant au contrôle vétérinaire.

Si les organisateurs d'une Exposition ou d'une Manifestation ne sont pas en mesure de garantir les conditions ci-dessus, le Club ANNULERA PUREMENT ET SIMPLEMENT LA RENCONTRE. A charge pour lui de prévenir à temps les concurrents, la Territoriale concernée, le candidat-juge ou commissaire, la CNEAC. en précisant les motifs de cette annulation.

3 - PRÉPARATION D'UNE RENCONTRE

a) Mise au calendrier de la Rencontre :

La date de la Rencontre est fixée lors de l'établissement du calendrier régional. Néanmoins il peut être demandé en cours d'année une date supplémentaire. Cette demande doit être adressée au C.T.T. qui demandera l'aval de la Société Canine Territoriale, avant d'aviser le secrétariat de la CNEAC.

b) Choix du Jury :

Les organisateurs pourront faire le choix d'un juge de flyball SCC via la liste officielle sur le site de la CNEAC (http://activites-canines.com/?page_id=1442). ou d'un juge de Flyball FCI (voir doc : *demande d'autorisation d'invitation d'un juge étranger*)

Ils éviteront de contacter plusieurs juges en même temps.

Suite à un premier contact avec le candidat juge et dans le cas d'une réponse positive, les organisateurs devront confirmer officiellement leur invitation par tous moyens écrits, informatique ou papier, en précisant :

- Les coordonnées des organisateurs (Club, Président, responsable organisation)

- Le lieu, la date et les horaires de la manifestation
- Le type de tournoi
- Les particularités (nombre de ring, nombre de juge ainsi que leurs noms,)
- Le type de matériel de chronométrage (manuel ou électronique)
- Une demande de retour par courrier de la part du juge (papier ou informatique) avec ses coordonnées, ses horaires d'arrivée et de départ, son moyen de locomotion

Par retour de courrier, ils demanderont au juge :

- Ses horaires d'arrivée et de départ
- Son moyen de locomotion
- S'il sera accompagné
- Si un hébergement et à prévoir par les organisateurs

Particularité pour l'invitation des juges étrangers :

<http://activites-canines.com/?ufaq=comment-faut-il-faire-pour-inviter-un-juge-etranger>

e) Terrain :

Pour la préparation des rings, se rapporter au règlement :

- paragraphe "Section 1.05 Préparation du terrain"
- - ANNEXE 1 : Préparation du ring

La reconnaissance des lignes de courses se fera soit par des panneaux avec inscription des lettres "A" et "B", soit par des signalétiques couleurs. Pour une concordance nationale et internationale, il est souhaitable de respecter les codes couleurs rouge et bleu.

Prévoir une ouverture pour l'entrée des équipes

LIGNE "A" ou SIGNALETIQUE Zone de lancement <input type="checkbox"/> avec sortie des équipe <input type="checkbox"/>	De couleur ROUGE Zone de course	Zone Flytoxa	Zone pour le matériel Des équipes
LIGNE "B" ou SIGNALETIQUE Zone de lancement <input type="checkbox"/> avec sortie des équipe <input type="checkbox"/>	De couleur BLEU Zone de course	Zone Flytoxa	

Prévoir une ouverture pour l'entrée des équipes

f) Espace de mesure :

Cf explications et documents à télécharger sur le site de la CNEAC :

- http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/04/FLYBALL_PROCEDURE_MESURE_AU_CUBITUS.pdf
- http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/04/FLYBALL_TRANSMISSION_MESURES_AU_CUBITUS.pdf
- http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/04/FLYBALL_FICHE_SUIVI_MESURES_AU_CUBITUS.pdf

g) Matériel et Equipement :

Sur le terrain :

- Selon l'importance de la manifestation et le contexte, pour le briefing des capitaines et pour l'appel aux concurrents une sonorisation avec 1 micros pourra être un plus,
- 2 tables et 4 chaises (ou 2 bancs) disposées au bord de chaque ligne au niveau de la ligne de départ/arrivée
- 2 chaises pour les commissaires de box disposées au bord de chaque ligne entre la 4ème haie et l'emplacement des flybox
- 2 chaises ou bancs placés à l'arrière des parois pour la pose des seaux de balles
- 8 haies de flyball, ainsi qu'un stock de lattes de rechange. Le club organisateur peut demander à un club participant de bien vouloir rapporter des haies de rechange pour avoir un stock en cas de casse. En cas de détérioration des haies, c'est au club organisateur de remplacer ou de rembourser le matériel emprunté.
- 2 parois arrière,
- 2 chronomètres marquant les temps au 100^e de seconde ou un système de chronométrage électronique
- 4 piquets de départ ou les panneaux avec détecteurs du chronomètre électronique
- De quoi marquer au sol la ligne d'arrivée/départ ainsi que les repères du positionnement du matériel (aérosol fluo, plaquettes clouées/fixées dans le sol, etc...)
- La signalisation de la ligne A et celle de la ligne B, soit par panneaux avec les lettres correspondantes, soit par signalétique de couleur rouge pour la ligne A et bleu pour la ligne B
- Un système de marquage au sol pour le métrage de la zone de lancement (plaquettes clouées/fixées au sol, sangle de camion avec métrage, aérosol fluo, numéro d'agility, etc...). Ce marquage pourra être placé soit au milieu de la zone de lancement, soit de part et d'autre des lignes de courses. Dans tous les cas, il ne devra pas présenter de risque de chute pour les chiens et les conducteurs de chiens.
- Des barrières ou clôtures délimitant le pourtour du ou des rings. L'arrière de la zone de lancement pourra rester non clôturée.

Pour le secrétariat :

- 1 tableau d'affichage du programme, des passages et des résultats (env. 3 x 2 m),
- Des feuilles de terrain à imprimer via PROGESCO

h) Récompenses :

Il est proposé de prévoir l'utilisation de flots, cocardes ou coupes pour récompenser les vainqueurs. Il n'est toutefois pas nécessaire pour le club organisateur de faire des dépenses excessives et toutes autres idées de récompenses souvenirs seront les bienvenues. Des récompenses sous forme de dons pourront être demandées aux sponsors.

Le plaisir de se retrouver et de participer à une rencontre est pour les flyballeuses ainsi que pour les flyballeurs la plus belle des récompenses.

i) Personnel à prévoir :

- 1 responsable de la Rencontre chargé de l'organisation générale
- 1 secrétaire de terrain
- 1 responsable de l'appel aux concurrents
- 4 chronométreurs en cas de **chronométrage manuel**
- 1 à 2 personnes responsable de l'installation et du suivi du fonctionnement du chronomètre en cas de

chronométrage électronique

- Afin de limiter le nombre de bénévoles,
- de renforcer l'esprit d'équipe de la discipline flyball
- et l'investissement de tous les participants :

❖ La fonction de commissaire de box :

Sera tenue par un membre de chaque équipe ayant couru lors de la course précédente de celle qui va être courue. La personne désignée est souvent la même personne qui tient la fonction de préposé à la flybox, mais cela peut être toutes autres personnes de l'équipe. Le responsable de l'équipe désignera une(des) personne(s) de son équipe qui est(sont) le plus à même à tenir ce rôle et se chargera de former cette(ces) personne(s).

❖ La fonction de commissaire de lignes :

Cette fonction nécessite une formation plus accrue. Cette formation fait partie des projets qui sont en cours de création par les membres du GT Flyball (novembre 2019).

Jusqu'à nouvel ordre, les fonctions de commissaires de lignes seront tenues soit par des bénévoles spécialement désignés par les organisateurs, soit par des participants sous la même forme que les rôles de commissaire de box. Les personnes désignées seront formées par le responsable de la rencontre au plus tard la veille de cette compétition. Le jour-même, ils seront épaulés par les juges et le responsable de la rencontre.

Dès mise en place de cette formation, elle sera proposée afin que chaque équipe puisse présenter des candidats qui pourront être officiellement titulaires du titre de "commissaire de ligne de flyball CNEAC" et arriver progressivement au système ci-dessous :

Lors de l'inscription des équipes, le capitaine indique via PROGESCO le ou les commissaires de lignes titulaires membres de son équipe. Les organisateurs mettront en place un roulement pour la tenue de ces fonctions.

NB : Aucune équipe ne pourra refuser de mettre à disposition un membre de son équipe pour tenir ces rôles. Chacun devra faire preuve de bonne volonté. Le responsable de la rencontre établira un roulement qui peut être supervisé par les juges et commissaires principaux.

i) clôture de la Rencontre :

- Les organisateurs devront faire parvenir les résultats de la compétition au responsable du GT Informatique
- En cas de juge étranger, c'est au club organisateur de se charger de faire parvenir au secrétaire général de la CNEAC le montant correspondant à la redevance de la SCC

4 - ANNONCE DE LA RENCONTRE

Pour le public :

- Par la presse locale et spécialisée,
- Par affichage,

Pour les concurrents :

- Sur le site <https://sportscanins.fr> – onglet "gérer mes évènements" :
- Onglet : "informations à destination des concurrents" : informations pratiques, horaires, restaurations, etc...., ou toutes autres spécificités.

- Onglet "page internet du club concernant l'organisation du concours" : lien vers un site internet ou vers les pages des réseaux sociaux de l'évènement

5 - ASSURANCES :

- Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le personnel officiant.
- Les conducteurs des chiens, membres d'un club canin affilié SCC, devront être titulaire d'une licence CNEAC de l'année en cours.
- Les chiens participants, issus des clubs canins affiliés SCC, devront être titulaires d'une licence CNEAC de l'année en cours
- Les membres d'une équipe d'un club canin affilié SCC, autre que les conducteurs de chiens, doivent être à jour de leurs cotisations à un club canin affilié SCC.
- Les concurrents étrangers, faisant partie intégrante d'une équipe quels que soient leurs rôles, doivent pouvoir présenter soit une licence/assurance, soit une attestation de responsabilité civile. Dans les deux cas, l'assurance doit couvrir les participants durant les activités de compétitions canines en France.

6 - DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires

- **Auprès de sa Société Canine Territoriale**, en demandant la mise au calendrier de la Rencontre (voir paragraphe calendrier).
- **Auprès de la Direction des Services Vétérinaires**, selon les directives de chaque Territoriales

7 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Le Club organisateur s'engage à mettre tout en œuvre

- f)** Pour que la Rencontre se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir le Flyball, de respecter la charte de déontologie des disciplines sportives de la S.C.C. gérées par la CNEAC.
- g)** Pour faire respecter le Règlement Flyball de la S.C.C en vigueur et à se conformer au présent cahier des charges.
- h)** Pour mettre à la disposition du candidat-juge et/ou du commissaire principal, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement de la Rencontre,

Le Club organisateur ainsi que le CTT pourront se rapprocher des membres du GT Flyball pour toutes demandes particulières et pour toutes explications techniques quant à l'organisation d'une telle rencontre.

8 - ANNULATION D'UNE RENCONTRE :

Si une rencontre est annulée, le Club organisateur doit en informer, **dès que possible** :

- Le Candidat-Juge pressenti,
- Les concurrents inscrits,
- La Société Canine Territoriale concernée,
- La CNEAC

Problématique de la retransmission vidéo avec de la musique

La retransmission vidéo devient problématique dès lors que l'on diffuse un fond sonore qui comprend une musique protégée par les droits d'auteur. Le problème est particulièrement ardu pour la retransmission vidéo d'épreuves de dog-dancing, mais est présent aussi pour toute manifestation qui se déroule avec une musique d'ambiance.

Préambule

Les hébergeurs sont obligés de respecter une loi américaine dite « Digital Millenium Copyright Act » en fournissant une structure permettant de supprimer les contenus en ligne qui portent atteinte aux droits d'auteur. Cette structure permet aux détenteurs de droits sur une musique de porter plainte contre un créateur de vidéo qui utiliserait leur musique sans leur consentement. En Europe, l'équivalent de cette loi est la « Directive européenne sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information », et en France la Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information.

Voir cette vidéo (13 minutes) pour un exposé synthétique (et humoristique) du problème :

<https://www.youtube.com/watch?v=c6TkBdD0CnM>

En pratique, les hébergeurs permettant de faire de la retransmission vidéo (en direct ou en différé) mettent en place :

1. Une procédure permettant aux détenteurs de droits de déposer une revendication contre une utilisation illicite de leur propriété intellectuelle ;

Complétée souvent par :

2. Une détection et filtrage automatique de la diffusion de contenu protégé.

Prenons quelques exemples d'hébergeur.

Vimeo

Vimeo est un site web communautaire destiné au partage et au visionnage de vidéos faites par les utilisateurs, le site a été lancé en novembre 2004 ([Wikipédia](#)). En 2017, Vimeo acquiert Livestream, la plateforme de diffusion qu'utilisait le GT internet de 2014 à 2017.

La problématique des revendications DMCA est détaillée sur cette page :

<https://vimeo.zendesk.com/hc/fr/articles/360002091807-Suppressions-de-vidéos-et-de-comptes-sur-Vimeo>.

Pour résumer :

1. Afin de s'assurer de la suppression de contenu, un créateur a seulement besoin d'envoyer un avis de suppression.
2. Le créateur d'une vidéo mise en cause doit déposer un "contre-avis", qui est une revendication légale de son droit de mettre en ligne les matériaux en cause. Si le détenteur du droit d'auteur n'engage pas de poursuites judiciaires dans les dix jours ouvrables suivants, Vimeo réinstaurera alors la vidéo.
3. Si un compte comptabilise trois "infractions" DMCA séparées, Vimeo supprime le compte.

Dailymotion

Dailymotion est une entreprise française, similaire à Vimeo, proposant un service d'hébergement et de visionnage de vidéo en ligne.

Dans son aide en ligne, Dailymotion rappelle : « Lorsque vous voulez mettre en ligne une vidéo sur Dailymotion, vous devez d'abord, conformément à nos Conditions d'utilisation, être sûr que vous avez l'autorisation des différents auteurs (réalisateur, scénariste, compositeur de la musique d'accompagnement, etc...). ».

Pour vérifier que les vidéos mises en ligne ne contiennent pas de séquences vidéo ou de la musique protégées par les droits d'auteur, Dailymotion met en œuvre un filtrage automatique par reconnaissance d'empreintes numériques.

Bien que Dailymotion ait un accord avec la SACEM (et d'autres sociétés d'auteurs) permettant à ces sociétés de percevoir des droits d'auteurs pour les œuvres de la répertoire proposée sur leur site, encore faut-il avoir obtenu l'autorisation des auteurs pour le faire, car « DAILYMOTION rappelle qu'il est interdit à tout utilisateur de mettre en ligne sur le site des contenus protégés par le droit de la propriété intellectuelle sans l'autorisation préalable et formelle de l'ensemble des ayants droit concernés, sauf à encourir les sanctions prévues par la loi ».

En effet, sur le site de la SACEM, on peut lire la réponse à cette question fréquente : Quelles sont les conditions pour l'utilisation d'une musique dans une vidéo diffusée sur Internet ? :

« L'utilisation d'une œuvre musicale au sein d'une œuvre audiovisuelle est soumise à l'accord préalable et écrit de l'éditeur de l'œuvre musicale. Pour trouver les coordonnées des éditeurs d'une œuvre, consultez le répertoire des œuvres de la Sacem en cliquant ici : <https://repertoire.sacem.fr/>

Sur présentation de cet accord, la SDRM [Société pour l'administration du droit de reproduction] délivre des autorisations au titre des droits d'auteur pour la reproduction et la diffusion des œuvres musicales. Ces autorisations dépendent du type de vidéo produite et de sa destination. »

Facebook

Le réseau social Facebook propose un service de diffusion vidéo en direct appelé Facebook Live. À ce service est associé un gestionnaire de droits appelé Rights Manager qui permet aux détenteurs de droits d'auteur de déclarer un contenu qu'ils veulent protéger (une musique, par exemple).

En pratique, Facebook met en œuvre un filtrage, comme Dailymotion, basé sur la détection d'empreintes numériques de contenus protégés. Si l'on tente de diffuser sur Facebook Live une vidéo comportant une musique protégée, Rights Manager coupe immédiatement la diffusion sans sommation.

YouTube

Propriété de Google, la plate-forme YouTube est de loin le service le plus connu et le plus important dans le domaine de la diffusion vidéo sur internet. YouTube a mis en place aussi un système de détection d'empreintes numériques de contenus protégés, appelé Content ID, pour contrôler le fond sonore des diffusions en temps réel. Contrairement au Rights Manager de Facebook, Content ID permet une graduation dans les droits de diffusion, en distinguant 3 types de contenus :

1. Contenu libre de droits, pouvant être utilisé librement sans contraintes
2. Contenu protégé, mais pouvant être utilisé librement (partout ou dans certains pays) mais pouvant être accompagné de publicités (qui permettent de rémunérer le détenteur de droits)
3. Contenu protégé, ne pouvant être utilisé dans aucun pays.

En pratique, si l'on diffuse une vidéo comportant une bande son tombant dans la troisième catégorie, la diffusion peut être interrompue immédiatement. Dans tous les cas, il n'est pas possible de regarder la vidéo à la demande après l'arrêt de la diffusion en direct.

Working Dog

Working Dog n'est pas un hébergeur au sens général – c'est une entreprise (allemande) qui se déclare ainsi : « la première plateforme interactive (...) [qui] centralise toutes les informations cohérentes autour du chien et retrace la longue histoire qui lie les propriétaires, les éleveurs et les chiens au format multimédia ». Entre autres activités, cette entreprise offre un service (payant) de retransmission en direct d'activités canines et héberge les vidéos pour un visionnage ultérieur (par souscription payante).

Working Dog n'utilise pas les services d'un hébergeur générique - il est son propre hébergeur. Cela ne l'exempte pas pour autant de l'obligation légale de respecter les droits d'auteur. En effet, on peut lire dans ses mentions légales (original en anglais) :

« En tant que prestataires de services, nous sommes responsables du contenu de ces sites Web conformément à la Sec. 7, paragraphe 1 de la loi allemande sur les télémedias (TMG). Cependant, selon Sec. 8 à 10 de la loi allemande sur les télémedias (TMG), les prestataires de services ne sont pas tenus de surveiller en permanence les informations soumises ou stockées ni de rechercher des preuves indiquant des activités illégales.

Les obligations légales de supprimer des informations ou de bloquer l'utilisation des informations restent incontestées. Dans ce cas, la responsabilité n'est possible qu'au moment de la connaissance d'une violation spécifique de la loi. Les contenus illégaux seront supprimés immédiatement au moment où nous en aurons connaissance. »

Autrement dit, tant qu'un détenteur de droits ne revendique pas ses droits, une vidéo comportant un contenu protégé est diffusée sans coupure. On peut supposer que, étant donné le caractère très spécialisé du site (monde canin), de tels contenus protégés passent « sous les radars » des sociétés d'auteurs.

Conséquences pour le GT Internet et propositions

Le GT Internet ne connaissant pas à l'avance les œuvres musicales qui seront utilisées lors d'un événement, notamment de dog-dancing, on ne voit pas comment il nous serait possible d'obtenir les accords préalables requis.

Donc, afin que nos retransmissions vidéo :

- Ne soient pas coupées par les systèmes de détection d'empreintes numériques de contenus protégés mis en œuvre par la quasi-totalité des hébergeurs
- Ne fassent pas l'objet de plaintes pour infraction aux lois sur la propriété intellectuelle

Le GT internet ne voit qu'une solution :

Ne faire aucune retransmission vidéo avec un fond sonore musical pouvant poser un problème de droits d'auteur

Ce qui implique :

1. Que la musique employée en fond sonore doit être explicitement déclarée (par l'organisateur d'une manifestation) comme étant libre de droits, ou bien que les détenteurs des droits autorisent son utilisation.
2. Si la musique employée en fond sonore n'est pas explicitement déclarée comme étant libre de droits où autorisée d'utilisation par ses auteurs, la retransmission vidéo pourra se faire en muet, sans son (cela n'empêchera pas un enregistrement local, avec son, pour une utilisation privée, sous la responsabilité légale de l'utilisateur).

Le GT internet propose alors de mettre en œuvre rigoureusement cette politique et encourage les organisateurs de manifestation et les compétiteurs de dog-dancing de rechercher des musiques compatibles avec l'option 1 ci-dessus.

Vérifier ou trouver une musique compatible avec son utilisation dans une vidéo

La plate-forme Youtube fournit un service (gratuit) permettant de vérifier la conséquence sur une vidéo d'une

musique dont on connaît le nom :

https://www.youtube.com/music_policies?ar=1579688090089

Exemples :

- We Are the Champions, Queen (version remastérisée en 2011)
Utilisation possible mais vidéo bloquée dans 2 pays (Canada, Etats-Unis)
- We Are the Champions, Rock Kids
Utilisation possible mais vidéo bloquée dans 245 pays
- Hey Jude, Beatles (version remastérisée en 2009)
Utilisation impossible.
- Ketchup Song, Les Ketchups (tube populaire à l'AWC)
Utilisation possible sans blocage dans aucun pays
- Macarena, Los Del Rio (tube populaire à l'AWC)
Utilisation possible sans blocage dans aucun pays

Youtube fournit aussi une bibliothèque de musiques libres de droits :

<https://www.youtube.com/audiolibrary/music>

On peut y chercher une musique par genre, par humeur, par instrument, par durée (ou par paternité). Les compétiteurs en dog-dancing pourraient avantageusement créer leur chorégraphie en se basant sur une telle musique.



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Claude MÉTANS



ATTESTATION DE RESPECT DE LA LOI 99-5

JE SOUSSIGNÉ :

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ NE LE :
____/____/____

Propriétaire d'un chien de race : _____

N° L.O. : _____ NOM DU CHIEN : _____

MEMBRE DU CLUB CANIN :

Propriétaire du chien inscrit dans la 2^{ème} catégorie des chiens dangereux ci-avant cité, ayant été admis au stage chiens visiteurs du ___/___/___ à _____ atteste respecter strictement les obligations de la loi également dans le cadre de l'activité chiens visiteurs, sous peine de me voir retirer ma carte spécifique.

Mention manuscrite : lu et approuvé, bon pour acceptation.

Signature

Comité SCC 1_09_2020